

2022

**AGIR
ENSEMBLE**

RAPPORT ANNUEL



**APF
France
handicap**

Association reconnue d'utilité publique



Direction de la publication :

Direction communication APF France handicap
Barbara Alfandari
Sophie Lasbleis
Evelyne Weymann

**Conception graphique,
rédaction et mise en page :**

In Medias Res

Impression et diffusion :

3i Concept-Imprim'Vert

Crédits photographiques :

Jérôme Déya, IStockphoto, Délégation APF France handicap de la Marne, DR,
APF France handicap, tous droits réservés.

Dépôt légal :

Juillet 2023

www.apf-francehandicap.org





SOM- MAIRE

Édito croisé	04
Les faits marquants	06
AGIR	12
Pour des droits respectés et effectifs	14
Pour un accès à l'emploi durable	20
Avec et pour la jeunesse	26
Pour des loisirs ouverts à tous	32
Pour innover sans relâche	37
ENSEMBLE	42
Co-construire pour mobiliser et engager	44
Travailler autrement	50
Avancer dans la même direction	56
RAPPORT FINANCIER	62
L'association APF France handicap en bref	74

ÉDITO CROISÉ

Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences, 2022 a vu naître de nouvelles tensions tant sur le plan international que national avec une situation économique et sociale préoccupante. Dans ce contexte dégradé, comment répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches et défendre leurs droits ? Comment intensifier notre dynamique de projet et accélérer nos transitions ? Comment enfin nous réinventer pour construire des solutions au bénéfice de toutes et tous ?

Tout au long de cette année, APF France handicap a mobilisé ses forces militantes **pour intensifier son combat pour l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches**. Afin de faire entendre leur voix et de placer leurs revendications au cœur des campagnes présidentielle et des législatives, l'association a mené la campagne #23MillionsDeVoix, reflet des attentes, colères et espoirs des 12 millions de citoyens français en situation de handicap et des 11 millions de proches aidants.

Elle a innové dans ses modalités de mobilisation en organisant un débat citoyen sur la protection sociale, réunissant des acteurs de l'association et des citoyens tirés au sort, dont les conclusions ont été présentées aux candidats à l'élection présidentielle. Sur le plan politique, 2022 s'est achevée sur une victoire historique, la déconjugalisation de l'allocation adulte

handicapé (AAH), revendication de longue date de notre association. Une victoire rendue possible grâce à la mobilisation des associations et de la société civile.

La crise de l'attractivité des métiers de l'humain qui perdure a fait l'objet de toute notre attention. Ses conséquences sur la vie quotidienne et l'accompagnement des personnes en situation de handicap au sein des établissements ou à domicile sont intolérables. Aux côtés d'autres associations et fédérations **nous avons réclamé des moyens à la hauteur des besoins des professionnels pour garantir une réelle qualité d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap**. Des professionnels dont nous tenons à saluer l'engagement sans faille, malgré des perspectives incertaines.

D'engagement il a aussi été question lors de notre assemblée générale, durant laquelle nous nous sommes interrogés sur la façon de **réenchanter l'engagement dans une société en mutation où les formes de mobilisation se réinventent**. Nous avons aussi affirmé notre volonté de développer l'adhésion à APF France handicap avec un plan d'actions dédié. C'est en effet grâce à nos militants que nous pouvons amplifier nos combats, faire entendre la voix de l'association et gagner en légitimité.

Notre dynamique jeunesse s'est illustrée avec force lors des rencontres nationales



Pascale Ribes,
présidente
d'APF France handicap



jeunesse qui ont rassemblé plus de 450 participants en mai dernier, en présence de Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et athlète française, et Théo Curin, nageur paralympique.

En 2022, nous avons aussi réinventé nos réponses aux attentes des personnes, dans une logique toujours plus inclusive.

En Auvergne-Rhône-Alpes, une nouvelle plateforme de services coordonnés, incluant des prestations personnalisées d'hébergement, d'accueil, de soins et d'accompagnement social, a été imaginée et son chantier inauguré. À destination des personnes accompagnées par notre association, elle a aussi vocation à s'adresser à l'ensemble des habitants du quartier. Nous avons également continué à développer le pôle Guadeloupe Autonomie et poursuivi notre dynamique de reprise de structures avec Picto Access, solution numérique au service de l'accessibilité et avec les entreprises adaptées de l'association APIHA.

Enfin, cette année aura vu **le lancement d'ambitieux projets stratégiques** visant à accélérer le partage de nos meilleures pratiques et structurer nos premiers programmes nationaux ; renforcer notre notoriété auprès du grand public ; développer nos capacités à collecter de nouvelles ressources ; optimiser notre patrimoine immobilier ou encore repenser notre stratégie de développement de l'offre de services médico-sociale



Serge Widawski,
directeur général
d'APF France handicap



et associative en cohérence avec nos ambitions et besoins territoriaux.

L'année 2023 s'ouvre dans un contexte exceptionnel pour l'association avec la célébration de ses 90 ans et l'élaboration d'un nouveau projet associatif donnant à tous ses acteurs l'opportunité de se réinventer.

Alors que les défis restent nombreux, **nous tenons à placer 2023 sous le signe de l'audace, une valeur présente dès la création de l'association, incarnée par la devise de notre fondateur, André Trannoy – « Risquer l'impossible »** – dont nous avons fait notre signature. Ouverte au monde et à son environnement, APF France handicap se doit d'être actrice des transitions en cours, qu'elles soient sociale, numérique, écologique, inclusive ou démocratique, en développant des actions humanistes et solidaires et en portant plus loin ses combats relatifs aux droits humains, avec une dimension européenne et internationale, toujours au bénéfice de toutes et tous.

Notre association a à cœur d'imaginer et de construire la société

« inclusivelle ». Une société dans laquelle il s'agit de trouver, à partir de l'expression des personnes en situation de handicap et de leurs familles, des solutions qui répondent à leurs attentes, mais dont la vocation est de bénéficier à tous.

LES FAITS MARQUANTS

COUP D'ŒIL SUR

2022



09/02

APF France handicap organise une journée débats « Un droit à compensation inabouti » réunissant plus de 300 personnes et publie la note politique « Pour un droit à compensation universel et intégral garantissant une vie autonome » à destination des équipes de campagne pour l'élection présidentielle. ▶Ce document s'inscrit dans la collection **de notes politiques #AEgalité de l'association.**

JANVIER

24/01

APF France handicap, aux côtés d'autres organisations, mène une grande semaine de mobilisation nationale pour alerter les pouvoirs publics sur la crise qui affecte les métiers de l'humain.

▶En savoir plus : **page 19**

31/01

APF Evasion publie son catalogue. Près d'une centaine de séjours thématiques, à réaliser à plusieurs ou

en solo, sont proposés en France et en Europe de mi-mai à fin septembre.

FÉVRIER

02/02

L'association publie la première édition de son Observatoire des droits, établi sur la base de plus de 3 000 sollicitations d'acteurs d'APF France handicap obtenues via **Handi-Droits**, son dispositif d'accès aux droits.

▶En savoir plus : **page 18**

MARS

02/03

Présentation des propositions du débat citoyen « Protection sociale et solidarité : quel modèle social pour demain ? », initié par APF France handicap. Lancé en octobre 2021, ce débat citoyen a pour originalité de croiser les regards entre personnes en situation de handicap et des citoyens tirés au sort.

▶En savoir plus : **page 15**

07/03

APF France handicap adresse un courrier au président de la République pour l'alerter sur l'attention particulière à porter aux enfants et adultes ukrainiens en situation de handicap, ainsi qu'à leurs familles.



09/03

APF France handicap lance sa campagne #23MillionsDeVoix (12 millions de personnes handicapées et 11 millions de proches aidants). Elle y dévoile les résultats de son enquête menée avec l'Ifop et présente plus de 300 témoignages d'électrices et d'électeurs en situation de handicap.
►En savoir plus : [page 16](#)

20/03

La 61^e édition de la vente de vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges est organisée au profit d'APF France handicap avec le parrainage d'Élodie Frégé, chanteuse et actrice.



AVRIL

20/04

APF France handicap interpelle les préfets des 96 départements métropolitains afin d'évaluer les mesures mises en œuvre pour contrôler les obligations en matière d'accessibilité.

MAI

DU 20 AU 22/05

450 jeunes de l'association participent aux Rencontres Jeunesse d'APF France handicap

en présence de Théo Curin, nageur paralympique, et de Marie-Amélie Le Fur, présidente du Comité paralympique et sportif français. Lors de ces journées, quatre jeunes ont été récompensés d'un Trophée Jeunesse dans le cadre du défi « Vis ton rêve ! »
►En savoir plus : [page 27](#)

30/05

Ouverture de la plateforme Handi-Droits aux adhérents de l'association.





JUILLET

18/07

APF France handicap et le ministère de la Santé et de la Prévention lancent **le premier annuaire de l'accessibilité des cabinets**, et invitent les professionnels de santé à s'y référencer.
►En savoir plus : **page 57.**

28/07

L'Assemblée nationale vote la déconjugalisation de l'AAH :
APF France handicap salue une avancée historique, répondant à une revendication de longue date de l'association.
►En savoir plus : **page 17.**



JUIN

DU 03 AU 06/06

4 414 personnes participent à la troisième édition du Run & Trail, une course nationale solidaire organisée par APF France handicap, en présence de Jeremy Banster, acteur, réalisateur et parrain engagé de l'événement, et Jonathan Julien, ancien candidat de Koh Lanta.
►En savoir plus : **page 35**

DU 08 AU 10/06

APF France handicap organise **les journées nationales polyhandicap** avec plus de 150 professionnels sur le thème de la communication.

15/06

APF France handicap reprend **Picto Access, une solution numérique** majeure au service de l'accessibilité.

18/06

APF France handicap adresse au président de la République une motion « Politique du handicap : pour des engagements forts... et des résultats dès maintenant ! », adoptée lors de son assemblée générale.



AOÛT

DU 11 AU 22/08

L'exposition « **L'art coûte que coûte** », présentée à l'**Orangerie du Sénat** et dans laquelle l'association met en lumière près de 120 œuvres de 49 personnes accompagnées par les établissements franciliens de l'association, a reçu plus de 7 000 visiteurs.
►En savoir plus : [page 33](#).

31/08

À l'occasion de la rentrée scolaire, APF France handicap interpelle via une tribune publiée dans *La Croix* « **Aujourd'hui en France, le droit à l'éducation n'est pas garanti à tous les enfants** ». Aux côtés d'autres organisations, elle se mobilise dans le cadre des campagnes l'Ecole Inclusive et #Ma place, c'est en classe ! Elle propose, par ailleurs, des outils de sensibilisation à destination des enseignants de l'élémentaire au lycée.

SEPTEMBRE

DU 02 AU 04/09

Léo, Alexis et Charles, trois amis parcourent la distance Biarritz/Paris à vélo en 48 heures au profit d'APF France handicap.
►En savoir plus : [page 30](#).



09/09

APF France handicap reprend APIHA, entreprise spécialisée dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'industrie-manufacture, qui devient APF Entreprises Lot-et-Garonne.

22/09

france.tv diffuse **Faux-semblants**, film réalisé **bénévolement par le producteur et comédien Jeremy Banster**, en partenariat avec APF France handicap, mettant en lumière cinq artistes en situation de handicap portés par leur passion.
►En savoir plus : [page 34](#).

28/09

APF France handicap, aux côtés d'autres fédérations et associations, organise une nouvelle journée de mobilisation nationale pour dénoncer la crise qui impacte les métiers de l'humain.
►En savoir plus : [page 19](#).



OCTOBRE

06/10

Journée nationale des aidants :

APF France handicap lance une campagne de sensibilisation digitale #JAideAuQuotidien

07/10

Lancement de l'opération solidaire « Le don de giga » par Bouygues Telecom.

APF France handicap a été choisie par l'opérateur mobile, aux côtés de trois autres associations, **pour recevoir 2 500 téléphones portables et plus de 6 000 forfaits téléphoniques offerts aux personnes accompagnées** par l'association et exclues du numérique.

►En savoir plus : [page 61](#).

11/10

Pose de la première pierre de la nouvelle plateforme de services

de Décines-Charpieu en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette plateforme de services coordonnés d'APF France handicap proposera des prestations personnalisées d'hébergement, d'accueil, de soin, et d'accompagnement social.

►En savoir plus : [page 55](#).



14/10

Risquer l'impossible, la boutique solidaire d'APF France handicap, fête son premier anniversaire.

NOVEMBRE

DU 14 AU 20/11

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) :

APF France handicap alerte sur la situation des personnes très éloignées de l'emploi dans son dossier : « Les exclus de l'emploi en situation de handicap, angle mort des politiques publiques du plein emploi ».

►En savoir plus : [page 21](#).



15/11

APF France handicap soutient Théo Curin dans son défi #DéfiCoronda dont elle est partenaire officiel.

Cloé Perdriat, jeune adhérente de l'association et lauréate du trophée « Vis ton rêve » des Rencontres jeunesse APF France handicap, l'accompagne dans cette grande aventure.



22/11

APF France handicap lance sa campagne de collecte de fin d'année.



23/11

Le TechLab d'APF France handicap lance un appel à projets pour les startups désireuses d'intégrer les personnes en situation de handicap dans leur processus de conception produit/service.

DÉCEMBRE

05/12

APF France handicap signe la charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire. Cette charte s'inscrit dans la démarche RSE de l'association, RéSonance.

08/12

APF France handicap et la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains signent une convention de partenariat pour favoriser l'autonomie de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

16/12

Le Conseil de l'Europe dénonce la violation des droits des personnes en situation de handicap par l'État français.

Cette décision fait suite à une réclamation collective déposée en 2018 auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe par APF France handicap, l'Unapei, l'Unafam et la FNATH.

Le centre ressource IntimAgir, porté par APF France handicap, est sélectionné par l'Agence régionale de santé pour la région Nouvelle-Aquitaine.
►En savoir plus : [page 17](#).

21/12

APF France handicap est partenaire de **Tempête**, film familial traitant du monde équestre et du handicap, réalisé par Christian Duguay, avec Mélanie Laurent, Pio Marmai et Carmen Kassovitz.



01

AGIR

- > POUR DES DROITS RESPECTÉS ET EFFECTIFS
- > POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE
- > AVEC ET POUR LA JEUNESSE
- > POUR DES LOISIRS OUVERTS À TOUS
- > POUR INNOVER SANS RELÂCHE





Agir, c'est décider de ne pas subir.
Agir, c'est oser sortir du cadre,
s'ouvrir aux autres, au monde.
Agir, c'est avoir l'audace de croire
au changement et en être partie
prenante.
Agir avec et pour les personnes en
situation de handicap, sans jamais
lâcher ni reculer.

01

POUR DES DROITS RESPECTÉS ET EFFECTIFS

2022 a été l'occasion de placer le handicap au cœur des campagnes des élections présidentielle et législatives, en interpellant la classe politique. Le débat citoyen et la campagne #23MillionsDeVoix ont permis de faire entendre les voix des 12 millions de personnes en situation de handicap et des 11 millions de proches aidants. La détermination de l'association a aussi été récompensée pour son combat enfin gagné sur la déconjugalisation de l'AAH (allocation aux adultes handicapés).

UN DÉBAT CITOYEN POUR INTERPELLER LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

APF France handicap a innové dans le champ de la démocratie participative pour que des citoyennes et des citoyens fassent des propositions sur l'avenir de la protection sociale.

Elle a ainsi initié un débat citoyen sur le thème « **Protection sociale : quel modèle pour demain ?** », avec une volonté de dépasser les problématiques strictes du handicap.

Une convention de citoyens

Pour ce travail de démocratie participative, APF France handicap a constitué un groupe de citoyens de tous âges, venus de plusieurs régions de France. Certains ont été recrutés parmi ses adhérents et d'autres par tirage au sort au sein de la population française. D'octobre 2021 à février 2022, ils se sont réunis à distance, ont débattu avec des personnalités extérieures, ont échangé entre eux avec l'aide de médiateurs.

Des propositions engagées

Ces citoyens ont proposé que le système français développe davantage la prévention, en proximité et sur le long terme, en favorisant par exemple les mobilités actives, l'activité physique et en sensibilisant dès le plus jeune âge. Ils ont également plaidé pour une protection sociale qui s'adapte aux mutations du travail, en valorisant les métiers de l'aide et du service à la personne. D'autres contributions ont également été plébiscitées telle la prise en compte du bénévolat dans le calcul de la retraite. Ce débat a fait émerger la question d'une protection sociale qui compense toutes les inégalités, territoriales, familiales ou liées à des discriminations, en plaçant le citoyen au cœur du dispositif de protection, avec des services de proximité. Enfin, cette convention a insisté sur la prise en compte des fragilités actuelles et futures (accompagnement des jeunes, prise en compte du vieillissement, de la santé mentale et des risques liés aux changements climatiques



et environnementaux...). Les 70 propositions ont été remises par les citoyens aux équipes de campagne début mars 2022.

« Il faut élargir à tout prix le débat et sortir de l'entre-soi. On a tout à gagner à être dans le droit commun. Le but n'est pas de mettre en avant des personnes car on est un collectif. J'ai toujours préféré la collégialité, c'est important d'avoir tout le monde avec soi. »

Denyse, adhérente, élue d'APF France handicap en Loire-Atlantique



UN DÉBAT CONÇU AVEC MISSIONS PUBLIQUES

Pour organiser ce premier débat citoyen, APF France handicap a fait appel à l'agence Missions Publiques, spécialisée en participation citoyenne. L'agence a aidé l'association à définir la thématique, à sélectionner les citoyens avec des critères de représentativité puis elle a animé les échanges entre les participants durant cinq mois. « Particularité de ce débat, nous avons coanimé les séances avec des professionnels et des militants d'APF France handicap, qui ont joué le rôle de facilitateurs », indique Judith Ferrando, codirectrice de Missions Publiques.



#23MILLIONSDEVOIX

LE HANDICAP AU CŒUR DE LA CAMPAGNE !

67 %

des personnes en situation de handicap ont déclaré qu'elles iraient voter

76 %

de la population considèrent que le handicap est absent de la campagne électorale (94 % pour les personnes handicapées)

71 %

des personnes en situation de handicap déclarent que leur niveau de vie s'est dégradé

Un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, APF France handicap a publié les résultats d'une consultation menée avec l'Ifop auprès de 2 554 personnes en situation de handicap et de leurs proches. Un sondage réalisé dans le cadre de la campagne #23MillionsDeVoix (12 millions de personnes en situation de handicap et 11 millions de proches aidants). Elle a aussi recueilli les témoignages vidéos de plus de 300 personnes à travers toute la France mis en ligne sur un site dédié : [23MillionsDeVoix.org](https://23millionsdevoix.org).
➤ <https://23millionsdevoix.org/>

Objectifs de cette campagne #23MillionsDeVoix ?

- Faire entendre les voix des personnes en situation de handicap et de leurs proches, souvent oubliées, discriminées et marginalisées.

- Mettre le sujet de la politique du handicap au cœur de la campagne.
- Faire du handicap une vraie priorité du prochain quinquennat.

Tous mobilisés le 9 mars

Pour faire entendre les voix des 23 millions de personnes concernées, APF France handicap a organisé plus de 30 mobilisations partout en France le 9 mars. Pourquoi le 9 mars ? Parce que c'était le jour de la Conférence ministérielle sur le handicap qui a réuni à Paris les ministres des 27 États membres en charge du handicap et des représentants de la société civile, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ambition du mouvement : interpellier les candidates et les candidats et dénoncer les multiples situations de discrimination.

DÉCONJUGALISATION DE L'AAH, LA FIN D'UNE INJUSTICE

Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) en couple peuvent désormais vivre dignement sans dépendre des revenus de leur conjoint.

Une mobilisation efficace

À l'issue d'un long combat mené par APF France handicap et d'une large mobilisation citoyenne, l'Assemblée nationale et le Sénat ont enfin voté la déconjugalisation de cette allocation. Les personnes en situation de handicap en couple pourront bénéficier de l'AAH, alors qu'auparavant elle était conditionnée au montant des revenus de leur conjoint.

Points à améliorer

Le gouvernement a prévu une



mise en œuvre de cette mesure au 1^{er} octobre 2023 pour permettre aux bénéficiaires de maintenir leur droit d'option et de rester sur le régime actuel s'ils le souhaitent. APF France handicap avait demandé une mise en œuvre plus rapide, dès janvier 2023. Selon ce décret, le dispositif de calcul le

plus favorable aux couples doit être possible « jusqu'à l'expiration des droits de la personne ». APF France handicap a demandé l'ajout de la mention « jusqu'à l'expiration définitive des droits » pour éviter tout malentendu.

AAH à revaloriser

Cependant, le montant de l'AAH (919 euros) est encore inférieur au seuil de pauvreté. APF France handicap demande au Gouvernement de prévoir une revalorisation trimestrielle en lien avec l'inflation. L'association reste mobilisée pour la création d'un revenu d'existence au moins égal au seuil de pauvreté et pour la revalorisation des pensions d'invalidité les plus modestes.

INTIMAGIR : VIE INTIME, SEXUELLE, PARENTALITÉ & HANDICAP, C'EST POSSIBLE

En Centre-Val de Loire, APF France handicap porte le centre ressource régional Vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité, créé en 2019. Aujourd'hui appelé centre ressource IntimAgir, il a été restructuré en 2022 afin d'assurer un accueil physique et téléphonique pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels, répondre à leurs besoins en les orientant vers les ressources les plus adaptées, cartographier cette offre existante, et mieux coordonner les parties prenantes du territoire. APF France handicap pilote aujourd'hui les centres ressources de quatre régions (Normandie, Occitanie, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine) et participe aux comités stratégique et opérationnel des centres dans les autres régions.

« Au centre, notre mission est d'accueillir les demandes, de les comprendre et de faciliter une mise en lien avec les ressources connues du territoire concerné. »

Sandra Massé, coordinatrice du centre IntimAgir
Centre-Val de Loire



NOUVEAU DISPOSITIF

LE PREMIER OBSERVATOIRE DES DROITS

C'est quoi ?

L'Observatoire des droits, c'est l'analyse et la publication des données recueillies via le dispositif **Handi-Droits** de l'association créé en 2020, au service des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

C'est quand ?

Ce premier observatoire a été publié en février 2022 à la veille du sixième Comité interministériel du handicap (CIH). Une nouvelle édition est prévue tous les ans.

Les objectifs ?

Recenser les difficultés d'accès aux droits, lutter contre les discriminations et défendre les droits des personnes en situation de handicap auprès des acteurs publics.



Premiers enseignements ?

Les personnes et leur famille se heurtent à de nombreux obstacles pour faire valoir leurs droits, tant pour l'accès à l'information que pour l'application des textes législatifs et réglementaires. L'information mise à disposition par les services publics est insuffisante et inadaptée.

Principaux sujets ?

Sur les 3 000 demandes recensées par **Handi-Droits**, 28 % concernent un problème d'accès au droit en matière allocation et de prestation, suivi par le logement (9 %), l'accessibilité (9 %) puis l'emploi (7 %).



POUR ANAÏS, DAVANTAGE D'AIDES GRÂCE À HANDI-DROITS

Connue sur les réseaux sociaux comme la « blogueuse à roulettes », Anaïs Barbeau, 29 ans, a besoin d'aide pour tous les gestes du quotidien et nécessite une surveillance permanente, y compris la nuit. La souriante jeune femme est née prématurément, à cinq mois et demi, et en conserve une quadriplégie spastique. Elle vit avec sa mère et, jusqu'à cet automne, disposait de seulement huit heures d'aides humaines par jour. La délégation APF France handicap de Haute-Garonne et **Handi-Droits** lui ont appris qu'elle pouvait obtenir davantage d'aides et l'ont accompagnée dans ses démarches. Elle a alors effectué une demande en ce sens. Après deux refus de sa maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Anaïs s'est révoltée et a déposé un recours préalable obligatoire. Elle a finalement obtenu 21 heures d'aides quotidiennes et prévoit de recruter deux ou trois auxiliaires de vie supplémentaires. « Je vais peut-être pouvoir bouger un peu plus », dit la jeune femme.



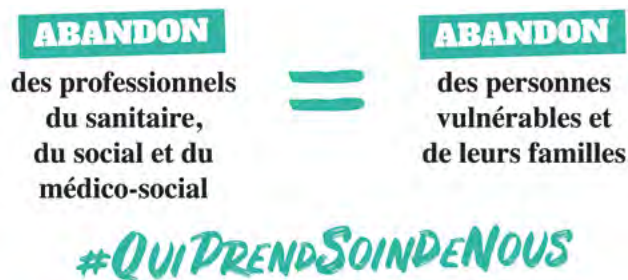
MÉTIERS DE L'HUMAIN

COMMENT LES RENDRE ATTRACTIFS ?

Les conséquences de la crise des métiers de l'humain sont dramatiques pour les personnes en situation de handicap tant au sein des établissements et services qu'à domicile. Tout au long de l'année, APF France handicap, aux côtés d'autres acteurs du secteur, n'a eu de cesse d'alerter le gouvernement.

Isabelle Ragot, directrice du Pôle Adulte 17 d'APF France handicap, indique ainsi « avoir manqué de personnel, pour la première fois en 25 ans, à l'été 2022. La période après Covid a créé un vrai découragement car beaucoup de nos salariés ne se sont pas sentis reconnus. Ils ont été en première ligne durant


l'épidémie et se sont investis de manière admirable. Aujourd'hui, certains ont démissionné ». Pour rendre ces métiers attractifs, l'association a notamment demandé au gouvernement d'engager une stratégie de revalorisation et de promotion de ces métiers en tension.



ACCÈS AUX SOINS : DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES

Garantir l'accès aux soins pour toutes et tous et permettre l'exercice du droit à la santé est une condition sine qua non pour l'association. Sur tout le territoire, ses acteurs déploient des initiatives originales comme celle de l'annuaire de l'accessibilité des cabinets (voir page 57) ou Hand'Innov, un dispositif expérimental d'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap vivant à domicile.

FOCUS SUR HAND'INNOV, UNE INITIATIVE INSPIRANTE


Jean-François Dietrich,
directeur régional d'APF France handicap Bretagne



Pourquoi ce dispositif ?

Les freins à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sont nombreux et les conséquences peuvent être dramatiques. Fort de ce constat, depuis deux ans, la direction régionale Bretagne d'APF France handicap et la direction du SAMS 35 (Service d'accompagnement médico-social) travaillent avec la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne et la clinique Bonneveine à Marseille à la mise en œuvre de ce dispositif

Quel est son principe ?

À Rennes, APF France handicap

constitue une équipe mobile pour proposer à des personnes, quel que soit leur handicap, et sans notification, un accompagnement leur permettant d'accéder aux soins somatiques courants ou spécialisés de proximité. « Le rôle d'APF France handicap est d'aider les personnes à renouer le lien nécessaire pour retrouver le chemin du soin » explique Jean-François Dietrich, directeur régional d'APF France handicap en Bretagne.

Et demain ?

D'autres expérimentateurs devraient se lancer et constituer une équipe mobile, en particulier la Fondation Ildys dans le Finistère.

01

POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que celui du reste de la population. Face à ce constat, et afin d'apporter des solutions concrètes et permettre un accès durable à l'emploi, les acteurs d'APF France handicap se mobilisent sur tous les fronts : transition inclusive, retour à l'emploi ou encore émergence de talents sont autant d'actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

NOS SOLUTIONS POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

APF France handicap se mobilise en faveur des exclus de l'emploi et milite pour rapprocher les champs de l'insertion et du handicap.

Les politiques publiques du plein emploi ont un angle mort : les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, 460 000 d'entre elles sont demandeuses d'emploi dont 59 % en chômage de longue durée. À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), l'association a alerté sur la situation de ces « exclus de l'emploi », en publiant un état des lieux et en interrogeant les mécanismes de l'action publique, mais aussi en proposant des solutions concrètes. Le constat est connu : si le chômage des personnes en situation de handicap baisse, il est toujours deux fois plus élevé que celui du reste de la population. Et ces personnes sont inscrites au chômage beaucoup plus longtemps que les autres. Avec de vrais risques d'exclusion durable du marché du travail, et un grand découragement quant à la recherche d'un emploi. Cette situation résulte notamment d'un cloisonnement entre les secteurs de l'insertion et du handicap dans les politiques publiques. Les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) ne font pas encore assez de place au handicap et les expérimentations favorisant la qualification des personnes éloignées de l'emploi mériteraient davantage de soutien.

APF France handicap revendique également la prise en compte des spécificités des personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi dans ces politiques. Il existe pourtant des solutions. Avec ses partenaires de l'économie sociale et solidaire, l'association a mis en œuvre des initiatives d'accompagnement vers l'emploi. Par exemple, grâce à sa délégation des Pyrénées-Atlantiques, le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi de Pau bénéficie à présent d'une référente handicap pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi. Elle collabore également avec des Territoires zéro chômeur de longue durée pour identifier, mobiliser et accompagner des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Le CDD tremplin est aussi un dispositif permettant un retour à l'emploi pour les personnes en situation de handicap. Le réseau entreprises d'APF France handicap a contribué à l'élaboration de cette expérimentation.



14 %
taux de
chômage
des personnes
en situation de handicap (8 %
pour le reste de la population)

Source : tableau semestriel AGEFIPH juin 2022

« Ce travail est un vrai soulagement ! Dans mes anciennes expériences, j'étais très souvent discriminée. Aujourd'hui j'ai repris confiance en moi. »

Laetitia Jacq, atteinte d'un handicap invisible, a bénéficié d'un CCD tremplin dans une entreprise adaptée APF France handicap

ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

APF France handicap a participé à l'étayage des problématiques handicap au sein de l'expérimentation TZCLD (Territoires zéro chômeur de longue durée). Des acteurs de délégations APF France handicap sont impliqués pour identifier, mobiliser et accompagner des demandeurs d'emploi en situation de handicap aux côtés de l'association TZCLD. Ainsi, au sein des territoires de Riom et de Gerzat dans le Puy-de-Dôme, des adhérents élus et des bénévoles de l'association participent aux instances de pilotage de l'expérimentation et contribuent à détecter des personnes privées d'emploi et à les accompagner autour de leurs besoins liés à leur situation de handicap.

BOURSE NORMANDIE

ALORS, CAP OU PAS CAP ?

C'est quoi ?

Un concours soutenant les créateurs normands en situation de handicap qui ont une idée de produit.

Par qui ?

Les délégations APF France handicap de Normandie et APF Entreprises sont les organisateurs de ce concours.

Quand ?

Une phase de pré-sélection a été organisée à partir du mois d'octobre. Huit dossiers ont été finalement retenus mi-décembre 2022. La seconde phase de sélection a eu lieu en février 2023 avec le jury et le « Grand oral » fin mars 2023.

Où ?

Pour cette première édition, le concours se déroule en Normandie.

Comment ?

Les candidats ont expliqué leur idée. Le jury a évalué le caractère innovant, les possibilités de financement et le potentiel en matière de création d'emploi de personnes en situation de handicap.

Et ensuite ?

Le concours Cap ou pas Cap financera l'accompagnement total du projet du créateur afin que son idée de produit puisse voir le jour.

« Je me suis engagé dans Cap ou pas Cap car j'aime beaucoup la nouveauté et participer à un concours en tant que membre du jury m'apporte de la satisfaction. »

Dany, adhérent APF France handicap
et membre du jury



CLAIRE, UN PARCOURS RÉCOMPENSÉ

Pour la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, APF France handicap a mis à l'honneur des professionnelles aux parcours remarquables avec les « Trophées Femmes » en Esat et Entreprises adaptées. Parmi elles, Claire...

Claire Noirez travaille désormais en milieu ordinaire. Entrée à l'Esat (Établissement et service d'aide par le travail) de Saint-Julien-lès-Metz en Moselle en 2003, elle a travaillé à l'atelier reprographie numérisation. Puis elle est montée en compétence dans ce domaine et a pu rejoindre le milieu ordinaire. Elle travaille aujourd'hui comme aide administrative à la direction régionale Grand Est de l'enseigne de distribution Lidl. Claire a commencé par un stage d'une semaine qui a été fructueux. Lidl a souhaité continuer à travailler avec elle trois jours par semaine avant son intégration définitive au service RH. « Claire, par son professionnalisme, permet aux salariés du service dans lequel elle intervient de lever les appréhensions qui peuvent encore exister envers les personnes en situation de handicap et leurs capacités à intégrer une entreprise ordinaire », explique Christel Gavaille, responsable SQVT (santé et qualité de vie au travail) chez Lidl Grand Est.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

INCLUSIV'DAY, L'ÉVÉNEMENT DES ORGANISATIONS INCLUSIVES ET DES INNOVATIONS SOCIALES

Inclusiv'Day accompagne la transformation sociale des entreprises. À l'occasion de la dernière édition le 3 juin, APF France handicap a présenté son programme de « transition inclusive » pour permettre aux entreprises d'accélérer leur politique d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce programme inclut plusieurs volets : la formation avec APF Formation (voir ci-contre) ou la sensibilisation des salariés, l'accompagnement à la conception universelle, grâce au TechLab (voir ci-contre), le bénévolat en mobilisant différents secteurs de l'association et, bien sûr, les collaborations avec le réseau d'entreprises adaptées de l'association.

Au programme de cette édition :

- Positionner l'expertise d'APF France handicap sur les thématiques des entreprises à travers le comité scientifique du salon (participation aux ateliers et conférences) ;
- Promouvoir, au travers d'un stand et d'animations, l'offre d'APF France handicap à destination des entreprises dans une logique de parcours (achats responsables, sourcing et recrutement, formation des managers, mécénat, innovation et conception inclusive).



TechLab

Le hub de l'innovation technologique

L'objectif du TechLab est de développer la participation sociale des personnes en situation de handicap grâce à des outils accessibles ou adaptés, répondant à leurs besoins.

► <https://techlab-handicap.org/>



APF Formation – organisme de formation d'APF France handicap – est spécialisé dans les domaines du soin, de la rééducation, de l'accompagnement et de la relation d'aide.

► <https://formation.apf.asso.fr/>

RÉVÉLER LES COMPÉTENCES

« LA TRANSITION INCLUSIVE, UNE CHANCE POUR LES ENTREPRISES »

3 QUESTIONS À



Farid Marouani,
directeur national d'APF Entreprises



À vos yeux, la transition inclusive est plus qu'un simple programme...

Oui, pour nous, c'est un véritable concept. Au sein d'APF Entreprises, nous avons tout un réseau d'entreprises adaptées (EA), qui sont des sous-traitants de la chaîne de valeur. Mais trop souvent, on oppose ces EA et le travail dans le « milieu ordinaire ». Il y a toujours un débat qui à mes yeux n'a pas lieu d'être : APF Entreprises veut laisser aux personnes en situation de handicap la liberté de choisir leur avenir professionnel. Pour cela, il faut qu'on les équipe du mieux possible. C'est là qu'intervient la « transition inclusive » : un programme pour créer, au sein de nos EA, des métiers à forte valeur ajoutée. Et lorsque ces personnes ont acquis suffisamment d'expérience dans un domaine, elles peuvent aller voir des entreprises dites « classiques » pour proposer leur expérience et adresser leur CV. Nous avons ainsi évolué du statut de « sous-traitant » à celui de « révélateur de compétences ».

prises à disposition du client pendant une durée à définir ensemble : 9, 12 ou 15 mois s'il le faut. L'objectif est de laisser sa chance à la personne sur la durée et il appartient à APF Entreprises d'en assumer le risque juridique. Rien ne pèse sur le candidat. Nous en avons déjà fait l'expérience dans les métiers du conditionnement chez Amazon, pour 500 personnes. Et nous prévoyons de déployer ce programme de transition inclusive dans d'autres sociétés, à hauteur de 1 000 personnes d'ici 2024.

Quelle avancée significative a eu lieu en 2022 sur ce projet ?

L'an dernier, nous avons commencé à récolter les fruits de tout le travail pédagogique initié depuis cinq ans. Qu'est-ce que cela signifie ? Que nos actions auprès des directions d'entreprise, ayant permis le constat que le handicap n'est pas une barrière à l'emploi, ont fini par payer. Il y a eu une prise de conscience : nous prouvons par nos dispositifs que cela fonctionne. Comme avec BearingPoint, une société de conseil international au sein de laquelle nous sommes parvenus à faire intégrer une promotion de personnes en situation de handicap. Elles présentaient une scolarité morcelée et étaient au chômage depuis plus de trois ans, mais notre persévérance commune a prouvé que leur réussite était possible.

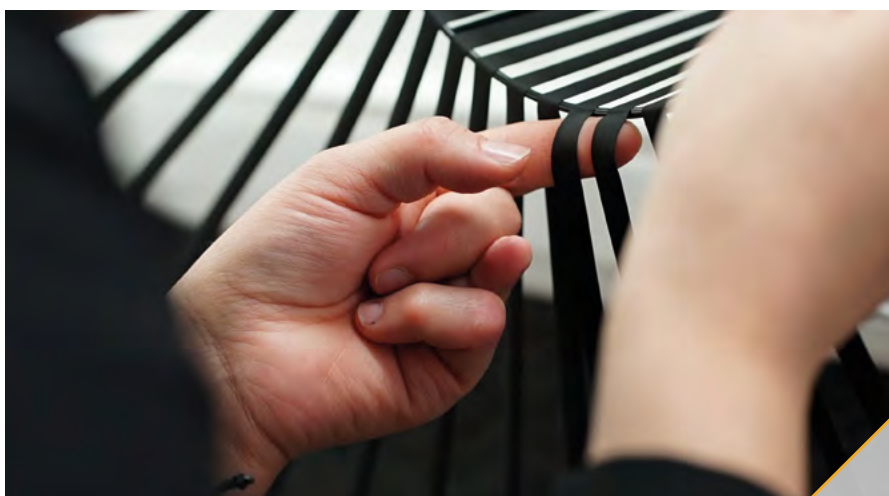
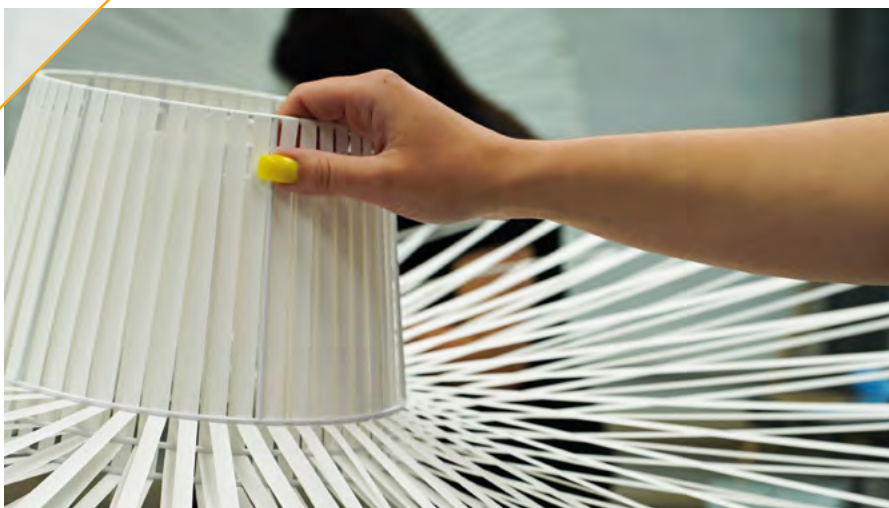


C'EST QUOI UN CDD TREMPLIN ?

Ce dispositif permet à des personnes en situation de handicap de retrouver un emploi dans le milieu ordinaire en passant par une entreprise adaptée dans le cadre de CDD d'une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Cette transition inclusive, comment se construit-elle ?

Notre objectif est d'accompagner socialement et professionnellement, directement dans l'emploi, les personnes en situation de handicap. Nous disposons de l'ingénierie sociale pour le réaliser, avec les CDD tremplin notamment. Ce sont des programmes géniaux ! Les personnes sont



« Avec APF France handicap, Petite Friture déploie son engagement social en faveur de l'insertion en créant des rencontres et des passerelles pour l'émergence des talents et des idées, via la formation, la transmission des savoir-faire, l'ouverture de nouveaux ateliers, la richesse de la diversité. »

Amélie du Passage,
fondatrice et directrice artistique
de Petite Friture

PETITE FRITURE, GRANDE RÉUSSITE

Depuis 12 ans, APF France handicap contribue au succès mondial de la suspension Vertigo.

Succès

Connaissez-vous la suspension Vertigo ? Cette lampe aux allures de jupe en mouvement, composée de rubans et fabriquée à la main en France, connaît un succès mondial. Elle équipe aussi bien de prestigieux hôtels que de grands musées. Conçue par la designer Constance Guisset, il s'agit du premier modèle de l'éditeur Petite Friture fondé par Amélie du Passage en 2010.

Inclusif

Derrière ce succès « made in France » se cache une réussite inclusive. La plupart des collections de luminaires de Petite Friture sont fabriquées depuis 12 ans par les 30 ouvrières en situation de handicap moteur ou intellectuel des ateliers APF France handicap d'Evreux et Amiens. L'éditrice cherchait un savoir-faire

de confection, des gestes précis et sur mesure. Les ouvrières ont participé à l'élaboration des étapes de fabrication.

Engagement

En 2022, Petite Friture a souhaité communiquer sur cet engagement. « Parce que nous avons conscience qu'il y a urgence à éveiller les esprits » sur le travail et l'inclusion des personnes en situation de handicap, explique sa fondatrice. Cette prise de parole s'est traduite par la parution d'un article dans *M*, le magazine du quotidien *Le Monde*, un passage dans le 19/45 de M6 et la réalisation d'un documentaire par l'artiste Sarah Makharine.

Innovant

Le programme innovant de « transition inclusive » d'APF France handicap, auquel participe Petite Friture, a permis de créer plus de 2 000 emplois depuis 2018 dans notre réseau d'entreprises.

01

AVEC ET POUR LA JEUNESSE

Mettre en lumière l'importance de la jeunesse pour construire un avenir meilleur. C'est en visant cet objectif, et à l'occasion de l'année européenne de la jeunesse, qu'APF France handicap a braqué les projecteurs sur les jeunes dans nombre de ses actions : Rencontres Jeunesse, Assemblée libre des jeunes, défi sportif... Les jeunes sont les forces vives de demain, celles qui vont renouveler et porter l'engagement associatif.



RENCONTRES JEUNESSE 2022 : 450 PARTICIPANTS ET 100 % D'ÉNERGIE

Organisées du 20 au 22 mai à Bourges, l'édition 2022 des Rencontres Jeunesse d'APF France handicap a permis à 450 participants de repartir pleins d'enthousiasme et prêts à relever de nombreux défis.

« Relève le défi » était d'ailleurs le thème de cette troisième édition. De l'emploi à la vie affective et sexuelle en passant par le sport, comment relever

« Je suis venu car ces rencontres proposent des défis et la vie elle-même est un défi. J'aime l'idée d'ouvrir des horizons à tous, en situation de handicap et valides. »

Nicolas, 25 ans, bénévole
à la délégation girondine
APF France handicap

les challenges du quotidien ? Théo Curin, quadri amputé qui a traversé à la nage le lac Titicaca et les 57 km de la rivière Coronda, est venu apporter sa vision et son énergie hors du commun lors de l'inauguration au Centre des congrès de Bourges : « Rebondir est possible ! Face à tous vos défis, faites de votre différence une force. » De quoi remonter à bloc les participants, adhérents, élus, bénévoles, personnes accompagnées, salariés et partenaires dont la moitié avaient moins de 34 ans. Toutes les régions étaient représentées lors de cet événement piloté et organisé par les équipes de la région Centre Val-de-Loire, la Commission nationale politique de la jeunesse et le service développement associatif. Les participants ont pu s'initier au pilotage de drone, s'essayer à la boccia (sport de boules paralympique), rencontrer des conseillers

en image ou encore exprimer leurs rêves et colères... Soit une quinzaine d'ateliers pour tester ses capacités et ses connaissances, tenter des expériences ou prendre soin de soi.

« Les discours de la plénière coïncident totalement avec mes ambitions : se fixer des objectifs et prouver ses capacités. Moi, j'ai atteint les miens : j'ai trouvé un appartement et obtenu une piste pour un travail. »

Camille, 29 ans, bénévole et adhérente APF France handicap, élue à la délégation du territoire de Belfort

4 PROJETS RÉCOMPENSÉS

DES TROPHÉES POUR VIVRE SES RÊVES

Lors de ces Rencontres Jeunesse, APF France handicap a récompensé d'un Trophée Jeunesse quatre projets de jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Chaque idée retenue sera soutenue à hauteur de 4 000 euros avec un accompagnement. Voici les lauréats 2022 qui vont pouvoir vivre leur aventure :

- **Cloé Perdriat**, 19 ans, jeune accompagnée par l'IEM Voisenon (Ile-de-France), dont le rêve est de voyager en Corée du Sud.
- **Enola Foucard**, 20 ans, jeune accompagnée par l'IEM du Foyer Châteauneuf-sur-Cher (Centre-Val de Loire), dont le défi est de pratiquer l'escalade dans le Verdon.
- **Marie Lemiere**, 25 ans, adhérente à Paris (Ile-de-France), qui souhaite quadriller la Normandie à vélo.
- **Huit jeunes de Bretagne**, âgés de 22 à 28 ans, fous de sport à sensation dont le parachute (Martin Buffet, Malo Porée, Violette Le Mercier, Noel Briens, Etienne Le Gac, Armand Cabec, Vivien Mesples, Isabelle Le Guennec et Christophe Le Mee).

« Pas besoin de traverser le lac navigable le plus haut du monde pour réaliser ses rêves, ça peut être des choses toutes simples. Mon plus grand challenge quand je suis tombé malade, c'était tout simplement de marcher, ou même de remonter ma braguette tout seul. »

Théo Curin, nageur paralympique et parrain des Rencontres Jeunesse



FAIRE ENTENDRE LA PAROLE DES JEUNES AVEC L'ASSEMBLÉE LIBRE

C'est quoi ?

L'Assemblée libre des jeunes, ce sont quatre jours d'échanges entre des jeunes en situation de handicap pour exprimer leurs rêves et leurs colères. Bref, faire entendre leur voix en s'inspirant des « parlements de la rue » organisés au Québec.

Pour qui ?

Un groupe de 40 jeunes de 18 à 30 ans, valides et en situation de handicap, issus des établissements ou suivis par les services APF France handicap de la banlieue parisienne. Réunis en pension complète pendant quatre journées et trois nuits pour créer un collectif dynamique, ils sont encadrés par une équipe de 20 professionnels (animateurs, éducateurs, psychologues...).

Pourquoi ?

Parce que les jeunes adultes en situation de handicap se retrouvent isolés et en rupture de réseau social. Ils ont peu souvent l'occasion de s'exprimer et débattre avec d'autres jeunes et font l'objet de nombreuses discriminations. Ils sont donc exclus des prises de décision qui les concernent.

Comment ?

Ils ont exprimé leurs préoccupations, leurs rêves et leurs colères, avant de retenir cinq thèmes principaux. Cinq groupes ont été constitués qui ont travaillé chacun sur un thème lors d'ateliers organisés avec l'aide d'un facilitateur. Ils se sont interrogés sur les causes du problème et comment agir pour faire avancer les choses.

Objectifs ?

L'idée était de créer un groupe régional d'entraide entre jeunes adultes en favorisant leur expression. Ces jeunes ont acquis des méthodes pour faciliter l'accès au savoir, développer l'apprentissage de la citoyenneté, valoriser leurs acquis, leur autonomie et leur expression. Cette assemblée a aussi permis de renforcer le pouvoir d'agir des jeunes. Une partie de ces jeunes s'engagent déjà au sein des actions portées par les délégations de l'association.



DES RÊVES ET DES COLÈRES, RECUEILLIS AUX RENCONTRES JEUNESSE DE BOURGES

Les rêves

- Retrouver mon indépendance et du travail
- Faire éditer mon livre
- Ne pas se sentir exclu
- Pouvoir remarquer un jour
- Arbitrer un match de foot.

Les colères

- Marre que les lieux ne soient pas accessibles
- Je ne me sens pas à ma place à l'école
- Marre d'être infantilisé
- L'irrespect des jeunes valides envers nous
- Difficulté pour trouver du travail.

« Regarde-moi » est un résultat concret de ces échanges. De leurs rêves et colères, le groupe KPTABOE, formé par des jeunes de l'IEM du Jard en Seine-et-Marne a réalisé un clip pour s'exprimer avec la puissance du rap !

► <https://vu.fr/PCxL>



16 000

euros récoltés
grâce au défi



**750 KM À VÉLO
EN 48 H**

**C'est le défi relevé
par Raconte ton
Sport au profit
d'APF France handicap.**

Alexis, Charles et Léo, fondateurs de la chaîne de podcast « Raconte ton sport », se sont lancés en septembre 2022 dans un nouveau défi : relier Biarritz à Paris à vélo, soit 750 km, en moins de 48 heures, au profit de l'association. Les délégations territoriales ont participé pour encourager et ravitailler les trois coureurs, ainsi que leur équipe technique. Les trois sportifs sont arrivés après deux jours d'effort au siège d'APF France handicap à Paris où 200 personnes les attendaient. Leur défi a permis de récolter 16 000 euros qui serviront à financer des projets autour du sport, des jeunes et du handicap.

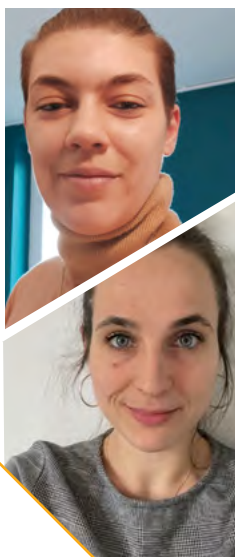
► <https://www.youtube.com/watch?v=GPaIGStEfec>

DISPOSITIF

L'AUTO-RÉGULATION FAVORISE LE MAINTIEN EN MILIEU SCOLAIRE

Témoignage sur le dispositif en place en Haute-Vienne entre l'Institut d'éducation motrice de Couzeix et le collège voisin Maurice-Genevoix.

TÉMOIGNAGE



**Aude Mazaud et
Mélina Labarde,**
éducatrices
spécialisées

« Ce dispositif d'auto-régulation est issu d'un appel à projets. C'est l'un des premiers en France qui est spécifique aux troubles du neurodéveloppement. Il a démarré en septembre 2022 avec trois jeunes (deux en 6^e et un en 5^e), orientés par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Une fois l'orientation faite, plusieurs rencontres ont lieu avec l'adolescent, mais aussi sa famille qui doit être partie prenante du projet et l'accepter car une partie des séances se déroulent à la maison, notamment pour la gestion des émotions ou l'aide aux devoirs. Les autres objectifs sont académiques (apprendre à lire une consigne, à noter des devoirs dans son agenda...) et éducatifs (travail sur l'habilité sociale, les comportements à adopter pour vivre en société).

On intervient à temps plein au collège pour animer des séances en classe ou en salle d'auto-régulation. L'accompagnement peut être prévu de la 6^e à la 3^e puis une évaluation est faite pour voir comment l'adapter, l'estomper et envisager une sortie du dispositif. »

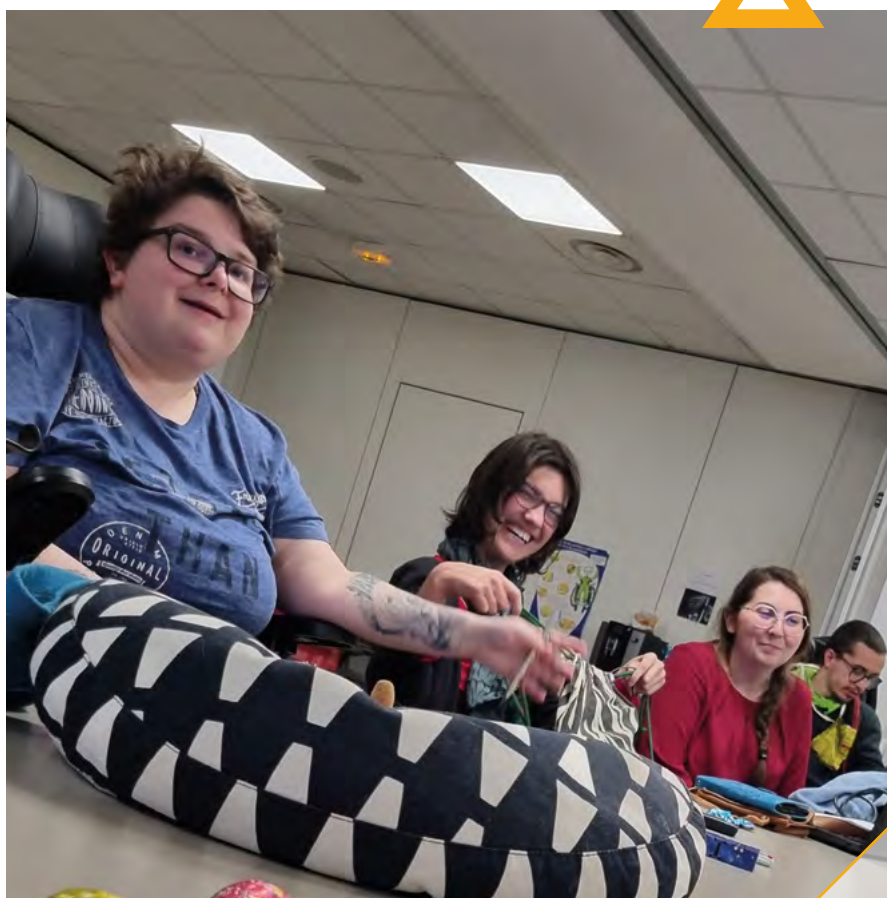
« Après ses trois dernières années difficiles d'école élémentaire, ma fille est enfin épanouie, moins stressée, se fait des copines, réussit à mieux s'organiser et à accepter les autres. »

Hélène Barget, maman de Méline,
en classe de 6^e et bénéficiant
du dispositif d'auto-régulation

POLITIQUE JEUNESSE

UNE COMMISSION POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES

La Commission nationale politique de la jeunesse (CNPJ) est composée de douze jeunes élus APF France handicap chargés de représenter leur région, de faire des propositions sur les sujets qui les concernent et d'affirmer la place des jeunes dans les revendications de l'association. En 2022, les élus ont participé à des rencontres importantes pour promouvoir l'accès à l'emploi, la santé, la mobilité.



Océane Michel et Mathilde Le Coz

« Ils doivent pouvoir participer comme tout à chacun à la vie de la cité. Pour cela, il faut savoir comment les mobiliser. Il faut leur donner envie, aller les chercher. Il faut créer la confiance et les rendre légitimes. »

Mathilde Le Coz, élue à la CNPJ,
lors des rencontres ANACEJ
(Association nationale des conseils
d'enfants et de jeunes)

« Le plus important est la prise en compte de l'avis et du choix des jeunes en situation de handicap, voir le jeune avant de le voir comme une personne en situation de handicap. »

Océane Michel, élue CNPJ,
lors des 23^{es} journées nationales
organisées par la SFSA (Société
française pour la santé de
l'adolescent) et le DIU Médecine
et Santé de l'Adolescent

SALON JEUNES D'AVENIRS

Un espace dédié pour promouvoir les métiers de la santé et de l'accompagnement auprès des jeunes.

Le 14 septembre, sur le salon Jeunes d'Avenirs (à destination des 16-30 ans), APF France handicap a tenu un stand commun avec la Croix-Rouge française, le Groupe SOS et l'OPCO Santé.

Une ambition commune : susciter l'envie chez les 16-30 ans de découvrir les métiers de la santé et de l'accompagnement.

01

POUR DES LOISIRS OUVERTS À TOUS

Théâtre, exposition, cinéma, course... Qu'il s'agisse de culture ou de sport, les loisirs font partie intégrante du quotidien des personnes en situation de handicap. Parce qu'ils contribuent à l'équilibre de chacun et à l'épanouissement de la vie sociale, l'association s'investit afin de développer l'accès et la participation de toutes et tous aux activités et événements culturels et sportifs. Tout en poursuivant son engagement en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024.



EXPOSITION

« L'ART COÛTE QUE COÛTE »

Une exposition exceptionnelle. Du 11 au 22 août 2022, APF France handicap a présenté à l'Orangerie du Sénat dans le Jardin du Luxembourg un ensemble de 120 œuvres réalisées par 49 personnes accompagnées au sein des établissements franciliens de l'association.

Elles proviennent des ateliers d'arts plastiques de l'Institut d'éducation motrice du Petit Tremblay (91) et de la résidence du Maine (Paris), où durant 18 ans l'artiste et animatrice Joëlle Bécard a révélé des personnes à travers leur art. Environ 7 000 visiteurs ont pu découvrir ces œuvres, dont une vingtaine a été vendue.

« Les toiles des personnes en situation de handicap ont très vite trouvé leur place dans le registre de l'art singulier dit aussi « hors-les-normes » ou « modeste ». À plus d'un titre, APF France handicap a intérêt à développer l'art. »

Joëlle Bécard, animatrice plasticienne, bénévole

« C'est une exposition émouvante, belle, dure, tendre, tragique, délicate, sensible et miraculeuse. Les créateurs ont été plus que cruellement touchés par la vie, très gravement. Il n'empêche ! Au-delà des blessures qui bouleversent leur corps et leur âme, ils créent ! Et l'exposition (...) touchera chacun au plus profond. Il ne s'agit pas seulement de compassion, inévitable et nécessaire, mais d'abord de vrais regards sur de surgissantes beautés incarnées. Formidable travail de cette association, APF France handicap. »

Christian Noorbergen, critique d'art



7^e ART

UN REGARD JUSTE SUR LE HANDICAP

Le court-métrage *Faux-semblants* donne la parole à cinq artistes (Bruno, Arthur, Éléonore, Damien et Thomas) en situation de handicap mais surtout portés par leur passion. Une réalisation à l'initiative d'APF France handicap Occitanie, qui a convaincu le réalisateur Jeremy Banster - alias Julien Bastide dans la série montpelliéraine à succès *Un si grand soleil* (France 2) - de réaliser ce projet bénévolement. Lui et l'une des participantes, Éléonore, reviennent sur cette aventure peu commune.



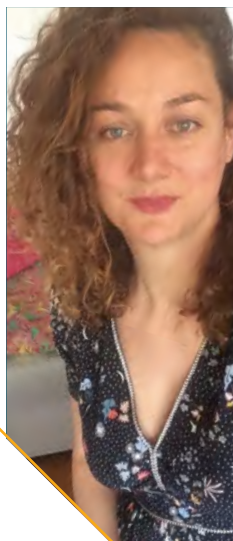
ILS ONT SU RÉALISER L'IMPOSSIBLE

Le festival de courts-métrages Regards Croisés, terrain d'expression des personnes en situation de handicap, a récompensé en novembre 2022 le film *Avec Monsieur H dans les pattes* réalisé par l'ESAT Les Bellevues. Alicia Natali, de l'établissement d'Eragny, a filmé des personnes à qui on avait prédit de nombreux freins dans la vie et qui ont prouvé le contraire. Le film concourait dans la catégorie « milieu protégé ».

> A voir en ligne :
<https://youtu.be/J-NIRz1Amlk>



Éléonore
Despax,
illustratrice
et bénévole
eleonore
despax.com



« L'ambition de mettre en lumière la passion plutôt que le handicap m'a séduite. Jeremy est venu une première fois chez moi, là où je travaille. Il m'a expliqué son projet, s'est nourri de ce que je lui ai raconté pour avoir des idées pour le tournage. Le jour J, c'est un impressionnant studio de cinéma qui a débarqué dans le salon : coiffeuse, maquilleuse, caméraman, assistants... Les prises de vue ont duré trois heures. Ce genre de projet peut vraiment aider à mieux prendre en compte le handicap, sujet sur lequel je trouve que la France est en retard. »



Jeremy
Banster,
réalisateur



« Lorsque j'ai été sollicité, j'ai tout de suite su que je voulais m'investir. De façon générale, je pense que nous avons tous un rôle à jouer sur le regard que nous pouvons avoir sur les personnes en situation de handicap. Réaliser ces portraits d'artistes, chacun dans leur domaine, m'est apparu comme une nécessité. J'avais la volonté de montrer que les personnes en situation de handicap ne se résument pas à un fauteuil, une maladie ou un accident. »

RUN & TRAIL, CHALLENGE RELEVÉ

19 078 € récoltés

La troisième édition du Run & Trail d'APF France handicap a fait le plein de participants avec 10 300 kilomètres parcourus du 3 au 6 juin par plus de 4 000 personnes.

Organisés dans toute la France, ces challenges ont pour objectif de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap et de récolter des fonds pour soutenir les actions de proximité de l'association. En 2022, le Run & Trail a proposé un challenge personnalisé de 0 à 20 km, un parcours ultra de plus de 20 km et un challenge solidaire (je donne sans courir ou marcher). La course pouvait se faire en individuel ou en équipe (entreprises, associations, écoles...), en marchant, en courant ou à l'aide d'une joëlette. En plus de la course, les structures APF France handicap ont accueilli le public pour des activités sportives adaptées aux souhaits de chacun.



DES PARRAINS ENGAGÉS

L'événement a pu compter sur deux personnalités : Jeremy Banster, acteur et réalisateur du court-métrage *Faux-semblants*, et Jonathan Julien, ex-aventurier de Koh Lanta, qui a participé à une des courses.

HANDILYMPIADES

L'ÉVÉNEMENT SPORT D'APF FRANCE HANDICAP

Le concept

En 2022, l'association organise pour la première fois les Handilympiades, un événement parasport, fédérateur pour les acteurs de l'association, déployé avec le soutien de la MASFIP.

Les sports

Des rencontres sportives dans 12 régions sur quatre disciplines :

- le basket fauteuil, un sport spectaculaire,
- la boccia, un sport de stratégie,
- le tennis de table, un sport d'opposition,
- l'escrime, un sport de duel.

Les équipes

Les Handilympiades sont ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'association (adhérent, bénévole, personne accompagnée par un établissement ou service social ou médico-social, salarié).

Les objectifs

- Sensibiliser les acteurs APF France handicap et les entreprises partenaires aux disciplines paralympiques, et plus largement à la pratique sportive pour tous.
- Décloisonner les différentes structures de l'association, créer une dynamique commune, favoriser la mixité des équipes.
- Partager une action collective, créer des clubs de supporters pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas participer aux épreuves sportives.

Le calendrier

Les Handilympiades ont été lancées le 17 novembre 2022 avec un premier tournoi régional dans les Pays de la Loire, à Ancenis. Les finalistes des 12 régions seront annoncés lors du congrès de l'association à Reims en juin 2023. Ils participeront à la grande finale en octobre 2023 avec de nombreuses surprises.

SPORT

CAP SUR LES JEUX 2024

APF France handicap se mobilise en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

En lien avec le comité d'organisation Paris 2024, APF France handicap a lancé en 2022 le recrutement de 300 bénévoles pour des missions d'accueil et de support lors des Jeux olympiques et paralympiques. L'objectif est également de former et d'accompagner ces bénévoles et de créer « un club

des volontaires ». Ce club pourra également être mobilisé sur d'autres événements comme le congrès APF France handicap, les Handilympiades de 2023, ainsi que d'autres événements sportifs et culturels organisés par des partenaires comme la Ville de Paris et ASO. Membre du conseil d'administration de Paris 2024, APF France handicap considère que ces jeux sont une chance pour les personnes en situation de handicap, pour l'accessibilité

des transports en commun, des lieux publics et pour encourager l'activité physique. L'association a donc créé le dispositif « Cap Sport 2024 », dont la MASFIP est partenaire, pour fédérer tous les acteurs (adhérents, salariés, bénévoles) autour des questions sportives et développer sa pratique au sein des structures. Car le sport ne se résume pas qu'à la compétition et il est un facteur de bien-être pour tous et un modèle de société inclusive.



VACANCES APF ÉVASION

Depuis 1936, APF Évasion, le service d'organisation de séjours de l'association, propose des vacances adaptées aux personnes handicapées.

APF ÉVASION EN 2022, C'EST :

785
accompagnateurs

61
responsables
de séjour

83
séjours vacances
(78 pour adultes
et 5 pour la jeunesse)

694
vacanciers

« Une expérience formidable avec un super groupe de vacanciers et d'accompagnateurs. On s'est vite senti comme en famille. Hâte de partir à nouveau l'année prochaine ! »

Romain, bénévole
sur les séjours de vacances
APF Évasion

01

POUR INNOVER SANS RELÂCHE

Pour être accessible au plus grand nombre, l'innovation se déploie sous des formes multiples : numérique, organisationnelle, technologique...
Élaboration de tiers-lieux, déploiement d'exosquelettes, création de jardins participatifs, démarche de co-conception sont rendus possibles grâce au savoir-faire d'APF France handicap qui place toujours la personne au cœur de ses réflexions. Pour que l'innovation lui soit profitable.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, ACTRICES DE L'INNOVATION INCLUSIVE

Co-concevoir des solutions inclusives avec les personnes en situation de handicap, c'est l'application du « rien pour nous sans nous » dans le champ de l'innovation. Un principe essentiel pour APF France handicap. Beaucoup d'innovations technologiques ne répondent pas à leurs besoins, manquent d'ergonomie ou sont stigmatisantes.

D'ailleurs, 60 % des personnes en situation de handicap ne trouvent pas les solutions adéquates à leurs attentes. Pour cela, le **TechLab, hub de l'innovation technologique d'APF France handicap**, identifie et accompagne les opportunités offertes par la technologie au service de l'autonomie et de la participation sociale des personnes en situation de handicap. De nombreuses startups et entreprises se tournent d'ailleurs vers ce hub pour développer des pratiques d'innovation inclusives. En 2022, le TechLab a lancé "Co-conception et handicap", un appel à projets à destination des startups désireuses d'intégrer les personnes en situation de handicap dans leur processus de conception produit/service.

TechLab
Le hub de l'innovation technologique



UNE JOURNÉE INNOVATION À NANTES

L'Établissement de soins pour enfants et adolescents de la région nantaise (ESEAN), un soin de suite et de réadaptation (SSR) APF France handicap, coconstruit avec des startups des solutions d'innovation technologiques en matière de rééducation ou de développement de l'autonomie. Le 9 juin, l'ESEAN a organisé une rencontre autour de l'innovation sur le thème de la mobilité et de la posture.

Cette journée a mis en lumière des matériels innovants, conçus par des entreprises françaises et québécoises, comme des harnais de marche, un déambulateur intelligent connecté, des exosquelettes pour membres inférieurs et supérieurs, une table de traction dynamique ou des orthèses de posture.

LES ÉTAPES CLÉS D'UNE DÉMARCHÉ DE CO-CONCEPTION RÉUSSIE

- Définir son objectif.
- Identifier le panel cible.
- Recruter le panel.
- Définir sa méthodologie.
- Définir les conditions pratiques.
- Communiquer avec son panel.
- Recueillir les besoins et les avis.
- Analyser les données.

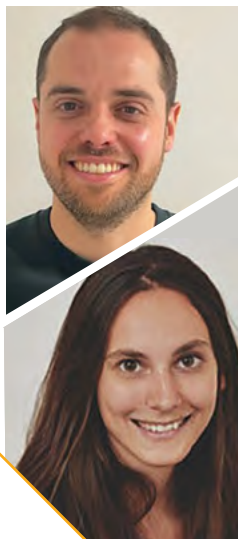
EXOSQUELETTE

UN PARTENARIAT AVEC WANDERCRAFT POUR FAVORISER LA RÉÉDUCATION

Juliette Isambert, de la société Wandercraft, et Julien Veyssier, directeur du pôle APF France handicap 78/92, expliquent leur rencontre par l'intermédiaire du TechLab, l'intérêt de l'exosquelette et la manière dont s'est construite la démarche depuis l'origine.

4 QUESTIONS À


Julien Veyssier
et
Juliette Isambert



Comment est né ce partenariat entre Wandercraft et APF France handicap ?

Julien Veyssier : Wandercraft est venu nous voir, par l'intermédiaire du TechLab, car ils souhaitent échanger avec des personnes accompagnées et des professionnels sur la rééducation dans les structures médico-sociales.

Juliette Isambert : Initialement, nous avons fait appel au TechLab afin de lancer des études auprès de personnes à mobilité réduite sur l'utilisation d'un exosquelette personnel. Nous avons poursuivi le partenariat pour identifier des nouveaux usages de notre exosquelette de rééducation en établissements médico-sociaux (EMS).

Quel est l'intérêt d'utiliser un exosquelette pour les établissements ?

J.V. : Ce dispositif complète tout à fait ce qu'on propose dans l'établissement avec de la rééducation par kinésithérapie pure, par exemple, ou l'intervention d'éducateurs sportifs.

J.I. : Pour l'établissement, cela permet d'améliorer la qualité de prise en charge de ses résidents en leur proposant des séances régulières de marche ludique. C'est super car cela ne mobilise quasiment aucune ressource. Nous nous déplaçons pour

la journée avec l'exosquelette et un thérapeute certifié.

Comment s'est ensuite développé le partenariat en 2022 ?

J.V. : En mars, nous avons sélectionné des résidents pour effectuer un premier essai. S'il est difficile de voir les bienfaits physiques sur un seul essai, l'aspect psychique a été très positif. Il y avait beaucoup d'émotion car certains ont retrouvé une sensation de remarcher pour la première fois depuis longtemps. Puis en juin, sur deux jours, plusieurs résidents ont pu tester l'outil. Cela nous a permis de voir combien de personnes pouvaient participer à chaque séance, quelle organisation adopter.

Quels résultats avez-vous obtenus et quels sont vos objectifs pour la suite ?

J.V. : De notre côté, nous avons décidé de partir sur une phase de test de six mois. Cela va nous permettre d'objectiver et de voir, à terme, les avantages de cet utilisation de cet outil sur les aspects autant physique que psychique des résidents. Et en octobre 2022, les premières séances ont commencé.

J.I. : Nous avons l'ambition de déployer ce service dans plusieurs établissements (six maisons d'accueil spécialisées cette année en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Ile-de-France).

SENSIBILISATION

MIEUX PERCEVOIR LE HANDICAP AVEC LA RÉALITÉ VIRTUELLE

Les nouvelles technologies d'immersion se mettent au service de la sensibilisation.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, APF France handicap propose aux entreprises de sensibiliser leurs collaborateurs aux situations de handicap physique et sensoriel. Grâce à un casque de réalité virtuelle, les collaborateurs sont immergés dans des situations quotidiennes contraignantes pour des personnes en situation de handicap. Ils peuvent ainsi se rendre compte des difficultés rencontrées quand on est malvoyant ou en fauteuil roulant dans un cadre professionnel. Cette animation ludique et innovante permet de comprendre ces entraves, de faciliter l'inclusion de leurs collègues en situation de handicap et de lever les préjugés. Plus de 400 personnes ont déjà été sensibilisées. L'outil a été également développé en distanciel, enrichi par des situations de handicap invisible.



E-INCLUSION

DES BÉNÉVOLES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Comment améliorer l'usage du numérique et des nouvelles technologies chez les personnes en situation de handicap ou fragiles ?

Grâce à des médiateurs bénévoles eux-mêmes en situation de handicap ! C'est la philosophie du projet INDI (Investir le numérique pour développer l'e-inclusion) mené par APF France handicap en Bourgogne-Franche-Comté. Dans les délégations, équipées de matériels (ordinateurs, tablettes, matériel d'accessibilité...), toutes les personnes ayant des difficultés pour effectuer des démarches en ligne peuvent être aidées par les bénévoles de l'association. Cela permet de valoriser leurs compétences et de faire découvrir les actions locales. Avec des salariés, les médiateurs participent aussi à sensibiliser les acteurs de tiers-lieux et la communauté des médiateurs numériques du territoire. Ils leur font découvrir les innovations portées par le TechLab avec notamment des démonstrations du kit d'accessibilité numérique. Les bénévoles deviennent ainsi des facilitateurs.

CONNECT & VOUS

LE NUMÉRIQUE À PORTÉE DE SOURIS

Dans les Hauts-de-France, APF France handicap a mis en place Connect & Vous, un dispositif de médiation numérique hybride, avec des permanences dans les délégations de l'association et des ateliers en itinérance. Le matériel et les logiciels sont adaptés couplés à une formation pédagogique spécifique. Une équipe de médiateurs numériques, en lien avec des bénévoles, accompagnent et forment les personnes en situation de handicap vers la transition numérique, pour accéder aux droits et aux services, développer

une proximité numérique lorsque l'éloignement géographique et le handicap sont des freins. Outre un accueil physique, un véhicule adapté au numérique se déplace dans les territoires les plus reculés pour permettre l'accès au numérique au plus grand nombre de personnes.

« Tous les mardis, je fais des ateliers numériques pour les personnes qui rencontrent des problèmes avec leur

matériel informatique ou lors de leurs démarches administratives et pour utiliser le numérique de manière ludique. Car on peut aussi s'amuser avec le numérique même lorsqu'on est en situation de handicap. »

Nicolas, bénévole à Arras (62)

BIENVENUE AU JARDIN PARTAGÉ 100 % ADAPTÉ !

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) baptisée RéSonance, APF France handicap n'a de cesse, en s'appuyant sur un référentiel, de valoriser ses engagements, de partager ses initiatives et d'irriguer l'ensemble de ses actions.

Le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) d'Aytré, en Charente-Maritime, s'est agrandi en 2022 avec une structure modulaire. Pratique mais pas très esthétique, ce nouvel espace a été l'occasion de réaliser une fresque murale et d'aménager un jardin participatif, avec un potager, et surtout accessibles à tous. Retour sur un projet inclusif en trois étapes.

1. Fresque : les enfants du SESSAD ont participé à la fresque murale avec l'artiste Virginie Cetaire (Poulpykiss). Ils ont réalisé des dessins sans couleur sur le thème du jardin. L'artiste a ensuite reproduit et mis en couleur l'ensemble des dessins sur les murs.

2. Jardin : l'espace extérieur du SESSAD, peu exploité, s'est transformé en potager pédagogique avec des bacs multahauteur adaptés aux enfants et une terrasse accessible aux fauteuils électriques.

3. Sensibilisation : cet espace permet maintenant d'animer des ateliers sur la biodiversité, la gestion de l'eau, le recyclage des déchets, d'organiser des événements avec les familles et nos partenaires.

« Ça me plaît parce que le lapin bleu est joyeux, les fleurs sont joyeuses, la coccinelle araignée est joyeuse aussi. Quand on regarde, ça donne des émotions hyper cools. »

Mathieu, qui a participé à la fresque du SESSAD d'Aytré
► <https://vu.fr/QpDI>





ENSEMBLE

- > CO-CONSTRUIRE
POUR MOBILISER
ET ENGAGER
- > TRAVAILLER AUTREMENT
- > AVANCER DANS
LA MÊME DIRECTION

02



Ensemble, pour favoriser la démocratie participative et l'engagement de tous. Ensemble pour co-construire, peser davantage et déployer le maximum d'actions. Ensemble, pour faire émerger des idées, innover, se réinventer. Ensemble pour changer le monde.

02

CO-CONSTRUIRE POUR MOBILISER ET ENGAGER

Pour fidéliser ses adhérents et séduire un nouveau public, APF France handicap s'est attaquée à la question de l'engagement associatif. Elle s'est aussi concentrée sur l'évaluation de la mise en œuvre de son projet associatif en impliquant ses acteurs. La co-construction est essentielle à tous les niveaux de l'association, jusque dans les établissements où elle prend la forme d'une participation active des personnes accompagnées et des professionnels. Car c'est bien ensemble que se construit l'avenir.

RÉENCHANTER L'ENGAGEMENT

COMMENT CONVAINCRE LE MILITANT DE DEMAIN

Comme beaucoup d'associations, APF France handicap est confrontée à des défis pour renouveler ses forces militantes. Pour comprendre ce phénomène et préparer l'avenir, l'association a auditionné des acteurs internes et externes et placé le sujet de l'engagement au cœur des débats de son assemblée générale.

Qu'il soit ponctuel ou régulier, il est essentiel pour le fonctionnement de l'association dans tous les domaines : revendications, accueil et activités en délégation, démocratie interne... Dans une société en mouvement où les combats se radicalisent, à une époque où les plus jeunes vivent l'engagement de manière ponctuelle, comment s'adapter aux modifications des formes d'engagement ?

C'est à cette question, avec le prisme du militantisme, qu'a répondu l'Observatoire de la démocratie à travers son rapport 2022 « Réenchanter l'engagement militant ».

Plusieurs pistes ont ainsi été proposées :

- Garder le cap et revenir à nos fondamentaux,
- Faire œuvre de pédagogie pour convaincre et attirer de nouveaux publics,
- Amplifier l'universalité des actions de l'association pour s'ouvrir toujours plus,
- Développer l'articulation entre toutes les forces militantes de l'association,
- Construire un parcours militant pour fortifier un engagement dans le temps.

Afin de réenchanter l'engagement, il est nécessaire de se mettre en mouvement pour assurer la pérennité des combats de l'association.



« Aujourd'hui, les engagements se recomposent. Les individus s'engagent de façon pragmatique et réversible pour une cause, et moins pour une structure. Ils veulent voir le résultat concret de leurs actions. Il faut intégrer cette dimension dans nos projets associatifs et être en capacité d'accueillir de nouvelles attentes. »

Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif
(représentation nationale des associations françaises)

« Au sein d'APF France handicap, être militant, c'est également s'investir dans la gouvernance, la démocratie de l'association pour faire vivre le collectif et penser à la suite, notamment s'assurer de la transmission. »

Sophie Frilley-Michel, membre de l'Observatoire de la démocratie, représentante régionale Occitanie d'APF France handicap

L'OBSERVATOIRE DE LA DÉMOCRATIE EN QUELQUES LIGNES

Créé en 2016, l'Observatoire de la démocratie est un organe indépendant et permanent d'APF France handicap. Il a pour mission d'observer les pratiques de la démocratie interne à l'association et de préconiser des bonnes pratiques.

MOBILISATION

SUSCITER L'ADHÉSION PAR LE LIEN HUMAIN ET LA CAPACITÉ À SE FAIRE ENTENDRE

En première ligne sur le thème de l'adhésion, Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions pilotes qui déploient une stratégie spécifique pour inciter les personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux de l'association à devenir adhérentes. Marie-Christine Vesel-Florentin, directrice du SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) de Portes-lès-Valence, la présente.

3 QUESTIONS À



**Marion-
Christine
Vesel-
Florentin,**
directrice du
SAVS



Comment faites-vous pour susciter l'adhésion ?

Lorsque nous débutons l'accompagnement des personnes en situation de handicap, elles n'ont pas forcément connaissance de ce qu'est l'association et de tous les bénéfices qu'elle peut leur apporter. Notre rôle est d'en faire la promotion. Le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) est une porte d'entrée pour donner envie d'avoir une connaissance plus large de l'association. 30 à 40 % des personnes accompagnées rejoignent le mouvement chaque année. Un chiffre que l'on doit encore faire progresser.

Ce travail de promotion est-il en place depuis plusieurs années ?

Oui, au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous multiplions les opérations pour parler du mouvement associatif, comme avec le Run & Trail, notre course solidaire et inclusive. L'objectif est de partager des choses ensemble. Par exemple après le premier confinement, nous avons réuni des fonds pour disposer d'une maison partagée afin qu'adhérents et personnes accompagnées vivent ensemble une parenthèse d'une semaine de vacances.

« Je présente toujours l'association comme la possibilité de consolider un lien humain, de trouver une vraie place dans la société. »

Quels sont les arguments pour susciter l'adhésion ?

En adhérant à APF France handicap, les personnes enrichissent leur vie sociale. Je présente toujours l'association comme la possibilité de consolider un lien humain, de trouver une vraie place dans la société. En rejoignant APF France handicap, on va donner de la force à chaque voix. Et être plus fort pour se défendre en tant que citoyen, ou pour se battre collectivement pour l'accessibilité à tout pour tous. On n'est plus tout seul, on se mobilise à plusieurs sur un sujet.

PROJET ASSOCIATIF : SA MISE EN ŒUVRE ÉVALUÉE POUR PROGRESSER

Le projet associatif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » arrivera à son terme en 2023.



Déployé depuis 2018, il est nécessaire aujourd'hui de tirer les principaux enseignements du projet associatif. Deux modalités d'évaluation ont été proposées aux acteurs de l'association : questionnaire individuel en ligne ou participation à des réunions locales organisées partout en France entre avril et juin. 1 373 personnes – adhérents, personnes accompagnées, bénévoles, salariés et proches aidants – ont répondu à l'enquête. Il en ressort notamment que 52 % des adhérents ont une bonne ou moyennement bonne connaissance du projet associatif.

« Le dispositif **Handi-Droits** répond à un réel besoin de clarté des adhérents dans les domaines juridique et administratif. C'est un axe essentiel à réaffirmer dans le prochain projet associatif tant il reste à faire en matière d'accessibilité, de santé, d'égalité des chances... »

Rachida Mouni,
représentante régionale
APF France handicap suppléante
du Centre-Val de Loire,
membre du comité de pilotage
du nouveau projet associatif

Et les axes du projet associatif ont recueilli 75 % d'appréciations positives. Lors des 91 réunions locales, ce sont plus de 900 acteurs qui ont pu s'exprimer sur la mise en œuvre du projet associatif. Parmi les points forts, les acteurs ont noté une avancée majeure sur la question de la prise en compte de la parole des personnes, reflet d'une réelle dynamique associative. Dans les points d'amélioration suggérés, c'est la capacité à valoriser les dispositifs, actions et innovations de l'association qui est pointée. Après cette étape d'évaluation, l'association a lancé en septembre 2022 une phase d'élaboration du prochain projet. Elle s'achèvera en avril 2023, toujours dans une démarche de co-construction avec les acteurs de l'association. En juin 2023, lors de son congrès, APF France handicap a adopté son nouveau projet associatif 2024-2028 " Droit devant, droits d'avenir, soyons le changement ! ".

LE DISPOSITIF HANDI-DROITS

Le dispositif **Handi-Droits** répond aux questions des personnes handicapées et de leurs proches sur leurs droits et les accompagne dans leur mise en œuvre. Constitué d'une plateforme en ligne, **Handi-Droits** est un service ouvert à tous les adhérents d'APF France handicap. Un réseau de référents de l'association répond aux questions posées directement sur la plateforme ou prend contact avec les personnes si la question est complexe et nécessite un accompagnement plus personnalisé.

➤ <https://www.apf-francehandicap.org/handi-droits>

RASSEMBLER

COMMENT GARANTIR LA CO-CONSTRUCTION DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF ?

Regards croisés avec Isabel da Costa et Serge Mabally, vice-présidents et référents du comité de pilotage du projet associatif 2024-2028.

3 QUESTIONS À



Isabel da Costa
et
Serge Mabally,
vice-présidents
d'APF France
handicap



Qu'attendez-vous des travaux du comité de pilotage chargé de l'élaboration du nouveau projet associatif ?

I. D. C. : Notre rôle est de garantir la méthode de co-construction si chère à notre association. Elle permet la plus grande participation possible de chaque acteur du réseau. Dans l'idéal, j'aimerais qu'il y ait au moins un extrait du nouveau projet où chacun d'eux reconnait sa participation et pourrait se dire « cette phrase vient de moi ».

S. M. : J'attends que ce comité de pilotage soit garant de notre capacité et de notre intelligence collective pour inventer des modèles adaptés à l'ampleur des enjeux auxquels nous sommes et serons confrontés.

En quoi l'évaluation de la mise en œuvre constitue une base du nouveau projet ?

I. D. C. : Ce bilan nous incite à comprendre comment nos adhérents perçoivent l'efficacité de nos actions, mais aussi de quelle manière notre association est porteuse de revendications et force de propositions innovantes.

S. M. : Il prendra en compte les remontées du réseau et la réalité du terrain. Quels sont les résultats de nos actions ? Les enjeux prioritaires à relever ?

« Notre volonté : vivre ensemble dans une société inclusive à l'horizon 2030. »

Quelles pistes sont envisagées pour permettre aux acteurs du réseau de bâtir ensemble le futur projet associatif ?

I. D. C. : Nous avons invité les acteurs du réseau à se réunir tout au long de l'année pour co-construire le prochain texte. D'autres canaux de communication enrichiront les échanges et les réflexions.

S. M. : Et nous faisons appel à l'association Adasi (Association pour le développement de l'accompagnement à la stratégie et à l'innovation de l'intérêt général) pour nous accompagner tant dans l'évaluation de la mise en œuvre de l'actuel projet que dans l'élaboration du prochain. Ces deux approches harmonisées, interne et externe, donneront de nouvelles perspectives à notre futur projet porteur de notre volonté de vivre ensemble dans une société inclusive à l'horizon 2030.

CONSEIL NATIONAL DES USAGERS : UNE MANDATURE RICHE D'ENSEIGNEMENTS

Quoi ?

Créé en 2001, le Conseil national des usagers (CNU) est l'instance de représentation interne des personnes accompagnées par les établissements et services d'APF France handicap.

Qui ?

Il est constitué de 25 personnes, présidents ou membres des conseils de la vie sociale (CVS).

Pourquoi ?

« Pour défendre les intérêts des usagers, faire remonter d'éventuels problèmes rencontrés au sein des établissements ou lors des soins à domicile, mais aussi

les belles initiatives et les bonnes pratiques », explique Annie Léopold, vice-présidente lors de la mandature 2019-2022.

Comment ?

En lisant chaque trimestre les compte-rendus des CVS, le CNU est informé du quotidien de chaque établissement médico-social. « Si des problèmes existent, on peut les faire remonter à la direction de l'association », note Annie Léopold, vice-présidente lors de la mandature 2019-2022, qui ajoute : « Nous nous déplaçons aussi en moyenne trois fois par an, en région, au contact des personnes accueillies ou résidentes. »

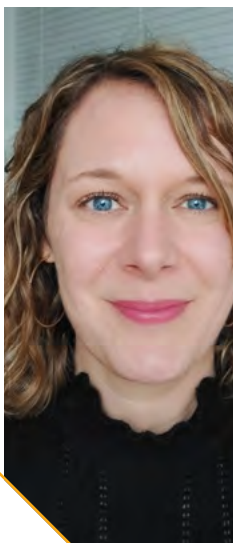
PARTICIPATION ACTIVE

SAM' CONCERNE : DES IDÉES À LA PELLE !

À Cergy-Pontoise, le SAVS-SAMSAH (Service d'accompagnement à la vie sociale – service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) a imaginé le projet SAM'Concerne. Objectif : soutenir le développement de l'auto-détermination des personnes accompagnées et systématiser leur participation dans la gouvernance du service.



Isabelle
Dobigny,
cheffe de
service
et membre
du comité
de pilotage



« Le projet s'articule autour d'un axe principal : comprendre son environnement pour pouvoir agir sur celui-ci. Plusieurs ateliers de co-construction ont notamment permis d'aboutir à la réalisation d'un film de présentation du service « J'ai retrouvé le JE ». Nous avons aussi travaillé à rendre le rôle du CVS (conseil de vie sociale) plus efficient, en organisant un pot d'accueil des nouveaux admis. Tout concourt à mettre en valeur la personne par ses compétences, pour qu'elle comprenne qu'elle existe au-delà de son handicap. »



Stéphane
Pontier,
personne
accom-
pagnée
et membre
du comité
de pilotage



« Je fais partie du comité pilotage de SAM'Concerne. Dans l'atelier "nos mots, nos images", on a réfléchi à une forme plus compréhensible pour le document du projet d'accompagnement. Les professionnels ont été formés à l'autodétermination. On encourage tout le monde à participer activement à la vie du projet. »

02

TRAVAILLER AUTREMENT

En 2022, l'exploration de nouveaux modes de collaboration continue. Pour mieux valoriser ses actions, l'association a mis en place une démarche de coopération « en mode projet, en mode réseau ». Dans le but de répondre toujours au plus près des besoins, la démarche qualité a continué à se déployer. Partout, des initiatives essaient. Comme avec des tiers-lieux ou une plateforme de services coordonnés. En gardant la même ambition : faire bouger les lignes pour une société plus juste, solidaire et durable.



COOPÉRER

EN MODE PROJET, EN MODE RÉSEAU

Avec autant d'initiatives à mettre en œuvre au quotidien, sur tous les territoires, APF France handicap a fait le choix d'accompagner et de structurer sa dynamique associative en lançant la démarche « Coopérer en mode projet, en mode réseau ».

Co-construite par une centaine d'acteurs de l'association depuis son lancement en décembre 2020, cette démarche a pour double objectif de développer une culture partagée, une organisation claire et transversale et de mieux valoriser ses actions auprès de financeurs actuels ou potentiels. Une équipe projet et un comité de pilotage ont conduit auprès de ces acteurs des entretiens, des immersions en délégation, des ateliers de co-construction avec 120 participants représentatifs de l'association. Cette mobilisation a abouti à un guide pratique, des outils communs, un parcours de formation et de sensibilisation du déploiement de cette démarche. Cette méthode de travail commune et partagée pour le développement de projet doit permettre une plus grande efficacité des équipes, une organisation plus souple et transversale. Le déploiement de cette démarche s'est également traduit par le lancement de programmes nationaux sur des thématiques prioritaires avec des objectifs de visibilité, de mutualisation et d'essaimage des projets. Ont ainsi été lancés en 2022 deux programmes nationaux sur les aidants et l'art et la culture. Des programmes sur les thèmes du numérique et des jeunes sont prévus pour 2023.

Plus de **120**
acteurs représentatifs
de la diversité de
l'association au sein
de huit ateliers
de co-construction

21
sessions de formation
à la démarche

230
porteurs de projets
de l'association,
formés à la démarche
du nouveau référentiel
d'impact social

170
acteurs sensibilisés
à la démarche
(via un webinaire)

COOPÉRATION - LEUR AVIS



« Coopérer en mode projet, c'est communiquer sur nos sujets, nos innovations, voir ce qui peut fonctionner et ce qu'on peut adapter à une situation ou à un endroit. »

Thierry Desonnets, directeur territorial des actions associatives APF France handicap
en Lorraine Nord

« Coopérer en mode projet doit être un outil à disposition de tous les salariés, équipes, bénévoles... »

Sabrina Cunha, chargée des actions associatives APF France handicap
en région Centre-Val de Loire

ACCOMPAGNER

AVEC REPAIRS AIDANTS, SENSIBILISER ET FORMER À DISTANCE

Depuis octobre 2022, RePairs Aidants propose de nouvelles sessions de formation sous forme de webinaires. Ces formats courts en visio d'1h30 ont pour objectif d'apporter des informations concrètes aux parents, conjoints, frères/sœurs ou proches qui accompagnent une personne en situation de handicap, sur des aspects juridiques ou sociaux, souvent peu compréhensibles. Chaque thématique

est animée par un professionnel du secteur concerné (avocat, notaire, psychologue, etc.). L'inscription est libre et entièrement prise en charge financièrement par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Cinq webinaires se sont tenus en fin d'année, 18 sont déjà prévus pour le premier semestre 2023. En 2022, 424 participants ont assisté aux formations.

► <https://www.repairsaidants.com/>



Du pourquoi ça m'arrive au comment faire ?
Des formations autour des situations d'aide

TIERS-LIEU

UN DISPOSITIF MULTI- FACETTES AU SERVICE DE TOUS

Quoi ? :

Le tiers-lieu est défini par le sociologue Ray Oldenburg à la fin des années quatre-vingt, comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (*first place*) et de l'entreprise (*second place*). En 2023, sa définition intègre le Larousse : « Espace de sociabilité d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs ».

Pourquoi ?

Le tiers-lieu est une solution, parmi d'autres, pour répondre aux défis de l'engagement bénévole et militant au sein de l'association, accentuer la transformation de son offre de services et renforcer sa capacité d'actions et sa pérennité financière.

Comment ?

Un groupe de travail national (administrateurs, directeurs territoriaux des actions associatives, élus de terrain, personnes en situation de handicap, services du siège) travaille depuis 2021 sur le sujet pour informer, sensibiliser et accompagner les acteurs de l'association dans cette démarche.

3 QUESTIONS À

Comment avance le déploiement des tiers-lieux ?

Après une année d'analyse de l'existant, nous avons réalisé en 2022 six webinaires présentant ces tiers-lieux, notamment sur les aspects juridiques et de gouvernance. Parallèlement, le conseil d'administration s'est positionné sur différentes préconisations. C'est maintenant à la discrétion des acteurs de chaque territoire de s'en emparer. De bons exemples fonctionnent déjà comme à Villeneuve-d'Ascq, avec la Grande Maison. Des réflexions avancent aussi à Belfort, en Occitanie, dans l'Indre...

C'est un dispositif qui semble répondre à plusieurs objectifs...

Oui, c'est un outil formidable à notre service ! Avec un tiers-lieu, nous allons faire de l'inclusion, mélanger les publics, trouver de potentielles sources de financement (locations de locaux pour des séminaires, des réunions...), développer une nouvelle offre de services mais

aussi expérimenter en continu : si une activité ne marche pas, on essaie autre chose ! C'est vivant, souple et agile, une vraie alternative à ce qu'on propose habituellement !

D'autres acteurs hors APF France handicap sont-ils associés ?

Bien sûr ! Avec les tiers-lieux, plutôt que de rester dans l'entre-soi, on s'ouvre vers les autres. Nous réunissons des gens qui n'auraient pas eu d'emblée l'idée de le faire. On fonde une communauté et un lien social par des actions et par le « faire ensemble ». Le public en situation de handicap va bénéficier de ces tiers-lieux pour développer tout son savoir expérientiel. C'est-à-dire cette intelligence du « faire autrement astucieusement ». Ce sera une plate-forme de déploiement, d'information et de formation pour promouvoir des solutions hybrides et fonctionner de manière transversale.



Philippe Jeanneton,
administrateur
d'APF France
handicap
et membre
du groupe
de travail
national
tiers-lieux



DÉMARCHE QUALITÉ AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

En Centre-Val de Loire, la démarche qualité est déjà pleinement intégrée dans le quotidien des équipes d'APF France handicap. Décryptage avec trois intervenants, dont les missions sont complémentaires.



Magali Hémerly,
responsable
régionale
de l'offre de
services,
diffuse auprès
des structures
les politiques
qualité de
l'association



Céline Garnon
est l'une de
ces responsables
qualité,
pour les
départements
37 et 41



Richard
Barrelet,
personne
accompagnée
au sein du foyer
d'hébergement
Jean Muriel (41)



Plusieurs démarches permettent de développer la qualité auprès des personnes que l'on accompagne :

l'observatoire de la bientraitance, l'expérimentation Qualité de Vie Ressentie (qui débute en 2023) ou encore Qualibon (qui vise à garantir une qualité gustative dans l'alimentation proposée au sein de la restauration) et la démarche Quali'DAC. Pour Magali Hémerly, « la démarche qualité est ancrée dans l'ADN de l'association. Au fil des années, nous nous sommes professionnalisés, et nous avons notamment créé une mission de référent qualité au sein des structures et de responsable qualité, qui accompagne la structuration de la démarche qualité dans les services ».

Responsable qualité, un poste qui traduit la professionnalisation de la démarche

Le rôle de Céline Garnon ?
« Se nourrir des outils existants et apporter conseils, appui et soutien aux structures, en lien étroit avec les professionnels et les personnes accompagnées. Je suis aux côtés des référents qualité dans des réunions de coordination pour leur donner tous les outils afin d'animer les groupes de travail (lire ci-contre). » Et de détailler comment elle œuvre au quotidien : « Nous fonctionnons avec un Coqua (COMITÉ QUALITÉ), une instance qui

pilote la démarche qualité composée de représentants des services à domicile, des hébergements, des Esat (Établissement et service d'aide par le travail) mais aussi des personnes accompagnées. Les retours des bénéficiaires sont en effet très importants pour améliorer les process. »

La personne accompagnée au cœur de la réflexion

Richard Barrelet fait partie des personnes en situation de handicap associées à la démarche. Pour lui, être associé est une vraie fierté. « Je suis un porte-parole et c'est très intéressant de faire remonter nos attentes. » Comme lui, d'autres personnes accompagnées sont associées à des groupes de travail. « Tous les mois, le Coqua définit des groupes de travail, qui vont œuvrer sur une thématique, explique Céline Garnon. Un groupe de travail peut par exemple se concentrer sur la production d'un outil et le présenter aux personnes concernées qui feront des retours pour le rendre plus lisible et facile d'utilisation. La multiplicité des avis (personnes accompagnées, CVS, aidants, professionnels, partenaires...) aboutit à une production qui conviendra au plus grand nombre.



TRANSITION INCLUSIVE

DES SOLUTIONS POUR VIVRE AUTREMENT

À l'est de Lyon, APF France handicap met en place une plateforme de services coordonnés : partir des besoins des personnes pour construire leur parcours de vie autrement. Le projet aboutira en 2024. Explications avec Jérôme Colrat, directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes.

3 QUESTIONS À

Jérôme Colrat,
directeur
régional
d'APF France
handicap
Auvergne-
Rhône-Alpes



Quel est le point de départ de cette plateforme de services ?

Aujourd'hui, nous avons un foyer médicalisé et un foyer de vie, L'Étincelle, tous deux basés à Lyon, dans le quartier de Gerland. Les locaux ne sont plus adaptés à notre activité. L'idée a alors germé de faire autrement et d'imaginer une plateforme de services coordonnés. On veut repartir des besoins des personnes et décliner, à partir de là, un pôle de prestations avec du médical, du social, de l'accompagnement à la citoyenneté, à l'emploi, à la culture en complément du droit commun et des prestations proposées par des partenaires. Car la prétention n'est pas de dire qu'APF France handicap aura réponse à tout !

Concrètement, en quoi consiste ce dispositif ?

Pour prendre un exemple, afin de sortir d'une logique de chambres, on a imaginé des logements avec des accès par domotique sur les portes. Dans un foyer, la distinction entre privé et collectif est mince, tout est partagé. Cette fois, ce sera la logique du chez soi qui primera. Les professionnels de santé ne traverseront pas les parties privatives comme ils le souhaitent. D'autre part, notre ambition, c'est d'avoir une approche globale et transversale.

Il faut que les services proposés soient à géométrie variable pour s'adapter à la logique personnelle et à l'évolution du parcours de vie. C'est pour ça qu'en 2022, nous avons créé le métier de coordinateur de parcours, dont la mission sera de travailler avec la personne accompagnée sur son projet de vie.

C'est une révolution, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels...

Oui, c'est un sacré défi d'organisation pour tous. Pour les personnes que nous suivons, par exemple, sur les 20 places de foyer de vie, nous allons en externaliser 10 : nous allons donc accompagner 10 personnes dans leur domicile pour favoriser l'auto-détermination, renforcer l'autonomie et la capacité d'agir. Ces personnes ne seront pas lâchées seules dans la nature, bien entendu, mais nous ne voulons pas être dans la duplication de l'Étincelle. Pour les équipes, le changement va aussi être significatif. Elles ne seront plus affectées à une unité de vie mais elles assureront leurs services, soit dans des logements regroupés, soit chez des personnes qui habiteront aux quatre coins de l'agglomération. Il va falloir réinventer sa vie professionnelle mais là aussi, nous serons là pour les accompagner.

02

AVANCER DANS LA MÊME DIRECTION

Toujours plus nombreux, partenaires et mécènes soutiennent l'association et rendent possibles ses actions. Grâce à leur soutien, APF France handicap est en capacité d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et de leurs proches. L'association s'entoure aussi de partenaires institutionnels, acteurs de la société civile pour, ensemble, construire une société plus inclusive.

PARTENARIAT

MALAKOFF HUMANIS, PARTENAIRE MAJEUR À NOS CÔTÉS



Partenaire majeur d'APF France handicap, Malakoff Humanis, groupe de protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif, soutient depuis plusieurs années des dispositifs permettant d'améliorer et de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap via son Action Sociale Assurance et sa Fondation Malakoff Humanis Handicap. En 2022, le groupe s'est engagé pour l'accès à la santé pour tous en accompagnant le déploiement de l'annuaire des lieux de soins accessibles.

Explications avec Chrystèle Botton, en charge des projets facilitant l'accès aux soins à la Fondation Malakoff Humanis Handicap.

Un projet qui s'inscrit dans les engagements du Groupe Malakoff Humanis, soutient et accompagne les entreprises

dans leur politique handicap, les personnes en situation de fragilité et se mobilise pour les grandes causes telles que le cancer, le bien vieillir, les aidants et le handicap. « Notre volonté est d'agir pour faciliter le quotidien des personnes handicapées et les aider à trouver des solutions face à leurs besoins, notamment dans l'accès aux soins. Nous agissons toujours en complémentarité des pouvoirs publics, des dispositifs de droit commun et surtout en partenariat avec des acteurs reconnus du secteur du handicap tels que APF France handicap », déclare Chrystèle Botton. Chez Malakoff Humanis, nous sommes convaincus que ce projet qui rassemble de nombreux acteurs, partenaires, associations de patients et professionnels de santé, contribue à donner une place à tous dans la société.

Améliorer l'accès aux soins, valeur ajoutée pour tous

Notre ambition est de faire bouger les choses et d'agir pour une transformation vers un système de santé plus inclusif. En tant qu'acteur majeur de la protection sociale, nous avons à cœur de permettre l'accès à la santé pour chacun, de faciliter les parcours de soins, de permettre à tous d'initier une démarche de prévention et de choisir librement son professionnel de santé. La valeur ajoutée du projet est qu'il bénéficie à tous en améliorant l'accès et en diminuant le renoncement aux soins grâce à une information utile et accessible. Le projet permet également de diminuer les échecs de soins dus à des rendez-vous pris avec des professionnels de santé non

accessibles. Globalement, il permet d'améliorer la prise en charge des personnes à besoins spécifiques grâce à des diagnostics plus précoces, une meilleure continuité des soins, une meilleure autonomie des personnes, et une amélioration des capacités des personnes à besoins spécifiques à accepter et à mieux vivre avec leur pathologie.



UN ANNUAIRE UNIQUE AU SERVICE DES USAGERS

Hébergé sur Santé.fr, cet annuaire unique a été imaginé par APF France handicap et est soutenu par le ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que par des instances représentatives des professionnels de santé et des patients. Il a pour ambition de donner aux usagers une information simple, claire et précise permettant un accès à la santé facilité. Les professionnels s'y réfèrent en indiquant le niveau d'accessibilité de leur cabinet et de leurs équipements. Le but ? Éviter une demande de rendez-vous de la part d'un patient qui ne pourrait finalement pas être soigné, et pouvoir l'orienter vers le confrère adéquat.

> <https://www.sante.fr/professionnels-de-sante-decrivez-laccessibilite-de-votre-cabinet-sur-sante.fr>

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences, c'est avant tout des aventures humaines et engagées. Ce dispositif, mis en place par l'entreprise, offre au salarié l'occasion de s'impliquer pour une cause d'intérêt général, pendant son temps de travail. C'est avant tout une démarche volontaire de l'entreprise et de ses collaborateurs. Retour sur deux engagements citoyens : Akkodis et Orange.

Depuis trois ans, un partenariat de qualité s'est noué avec Akkodis, qui accompagne APF Entreprises sur différents projets (formation, numérique, mécanique, QVCT, bilan carbone) en mécénat de compétences.

À l'origine, c'est par le biais d'Adecco-Humando, partenaire d'APF France handicap dans le cadre de la création de l'Entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) Handicap intérim, que la mise en relation s'est opérée avec Akkodis, courant 2020. Durant la première période de confinement, les ingénieurs du groupe étaient en sous-activité et avaient la possibilité, sur la base du volontariat, de mettre à disposition leurs compétences auprès d'associations reconnues d'utilité publique. En parallèle, dans cette période de crise économique, certaines activités d'APF Entreprises étaient à l'arrêt. L'association cherchait alors à développer de nouvelles activités ou à améliorer

les process de fabrication pour maintenir ses emplois. C'est donc tout naturellement qu'APF France handicap et son réseau d'entreprises adaptées a sollicité Akkodis afin qu'il les accompagne sur leurs projets (masques transparents, batteries connectées, lean management, etc.).

Une parfaite réponse aux attentes

Avec ce rapprochement, APF Entreprises cherchait à obtenir un appui technique de qualité sur des expertises poussées (numérique, robotique, process industriel, chefferie de projet, qualité...) afin de conserver ses emplois. Depuis, une convention de mécénat est signée chaque année, avec des objectifs en matière de volume d'accompagnement. Composé de responsables de projets Akkodis et APF Entreprises, un Copil se réunit tous les mois pour suivre l'avancement des projets.

Un mécénat qui prend de l'ampleur

Chaque année, le mécénat prend de l'importance concernant le volume d'accompagnement : de 350 jours initialement, il est passé à 600 en 2021, et 850 en 2022. 900 jours sont envisagés en 2023. Concrètement, ce partenariat a permis la réalisation de nombreux bilans carbone (BEGES), l'amélioration de procédés de fabrication (masques transparents, batteries, chaîne de production...).

Jean-Marc Dumax-Vorzet a rejoint APF France handicap en 2021, en provenance de l'entreprise Orange. Explications.


**Jean-Marc
Dumax-Vorzet**



« Je suis salarié d'Orange depuis de longues années. Un jour, APF France handicap est venue faire une journée de sensibilisation au sein de notre groupe. J'ai été touché par leur cause et leur engagement. Je me suis donc rapproché de ma direction car il existait à l'époque un programme de mécénat de compétences : plutôt que de terminer leur carrière au sein du Groupe, ceux qui étaient proches de la retraite pouvaient rejoindre une association et Orange continuait à prendre en charge leur salaire. J'ai donc intégré la délégation d'Annecy, à mi-temps, en septembre 2021, pour deux ans. Ce que je fais ? Un peu de tout : j'accompagne des sorties, je suis chauffeur des minibus, je transporte les adhérents lors de leurs représentations MDPH, CDA, etc., j'entretiens les véhicules, la pelouse, je déneige, j'assure les courses, le bricolage, les livraisons... Et je suis présent sur les évènements, avec une équipe de bénévoles formidables ! »

UN GRAND PRIX DU DESIGN POUR METTRE EN VALEUR L'INCLUSION

Quoi ?

Grand Prix du design inclusif : le design, levier essentiel pour l'inclusion.

Qui ?

Eyes on Talents - plus de 7 000 designers répertoriés via les plus grandes écoles internationales - et Paris Good Fashion se sont associés à APF France handicap et Axians, marque des Technologies de de l'information et de la communication (ICT) du groupe VINCI Energies. Elle s'est engagée aux côtés d'APF France handicap en soutenant le lauréat pour la réalisation de son projet.

Pourquoi ?

Pour donner de la visibilité aux esprits créatifs engagés en faveur de l'inclusivité et mettre en avant ces talents qui imaginent et conçoivent le monde de demain.

Comment ?

En récompensant une proposition créative innovante qui pourra améliorer une situation de handicap.



Cela peut passer par une fonction d'utilité ou une reconsidération esthétique d'un objet existant.

Quel résultat ?

La créatrice Louise Linderoth est la lauréate de la seconde édition, grâce à ses créations pensées pour repousser les barrières en matière de design imposées aux personnes en fauteuil.

ÉCOLE DES Gobelins 15 ANS DE COLLABORATION EN CHIFFRES



Initié en 2008, le partenariat entre l'école des Gobelins, école de référence d'art visuel, et APF France handicap permet la réalisation de produits imprimés à destination des structures de l'association, présentant les activités culturelles des personnes accompagnées et des adhérents.

Plus de
7 500 tirages

15 catalogues

Plus de
20 000 cartes postales

6 400
marque-pages

60 apprentis au service
des projets APF France handicap

BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE

UN MÉCÉNAT TRADUIT EN CONVENTION PLURIANNUELLE

3 QUESTIONS À



Olivier Khouberman,
directeur territorial des actions associatives APF France handicap des Alpes-Maritimes et du Var



Comment est né ce mécénat de compétences ?

Nous travaillons avec la Banque Populaire de Méditerranée depuis 2015. En 2018, nous avons signé une convention, renouvelée en 2021. Le plus dur n'est pas de convaincre, mais de fidéliser sur la durée, ce qu'on a réussi à faire aujourd'hui. Une convention signée sur trois ans permet de donner plus de visibilité pour le mécène et notre association et de dégager au fur et à mesure de nouvelles pistes de développement.

Que recouvre cette convention ?

La banque nous soutient par un mécénat financier et des journées pro bono. Par exemple, si on souhaite refaire une plaquette, ils vont détacher une personne de leur service communication durant une demi-journée qui va apporter la compétence que nous n'avions pas sous la main à ce moment. De notre côté, nous sensibilisons au handicap les salariés de la banque, en montrant, par exemple, via un casque de réalité virtuelle, le parcours semé d'embûches d'une personne en fauteuil. Ensemble, on participe aussi à des courses solidaires, comme le semi-marathon ou Algernon à Marseille, avec des équipes mixtes handi-valides.

Quel regard portez-vous sur cette convention ?

Elle se traduit par l'engagement sans relâche de salariés, de bénévoles et d'adhérents élus d'APF France handicap qui

participent aux actions. Cette convention prouve aussi qu'il est important d'être dans une démarche d'offre de services au mécène, d'aller vers lui en lui démontrant toute la richesse (entreprise adaptée, mouvement associatif, établissement ou service social ou médico-social) que peut apporter notre association. L'engagement financier vient par la suite. Ce qui importe, c'est d'être innovant et force de proposition, de casser les barrières.



AVEC ROCHE, LES ÉCOLES DE LA SEP SE METTENT EN LIGNE

La sclérose en plaques (SEP) touche aujourd'hui 115 000 personnes en France. Afin de les accompagner, APF France handicap anime les Écoles de la SEP, soutenues par Roche et désormais déclinées en ligne. Interviews de patients et de professionnels (neurologues, psychologues, juristes, etc.), quiz et ressources documentaires permettent aux personnes touchées ou à leurs proches de mieux appréhender la pathologie tout en obtenant des réponses concrètes.

› <https://sep.apf-francehandicap.org/ecoledelasep/>

AVEC BOUYGUES TELECOM 2 500 SMARTPHONES OFFERTS

Grâce à l'opération « Don de giga » organisée par l'opérateur Bouygues Telecom, APF France handicap s'est vu remettre 6 500 forfaits mobiles et 2 500 smartphones.

Du 29 septembre au 6 novembre, les 10 000 collaborateurs de Bouygues Telecom et l'ensemble de ses clients mobile ont été invités à offrir des gigas symboliques en quelques clics. Les 82 761 gigas collectés pour APF France handicap ont ensuite été convertis en forfaits mobiles et smartphones.

Lutter contre la fracture numérique

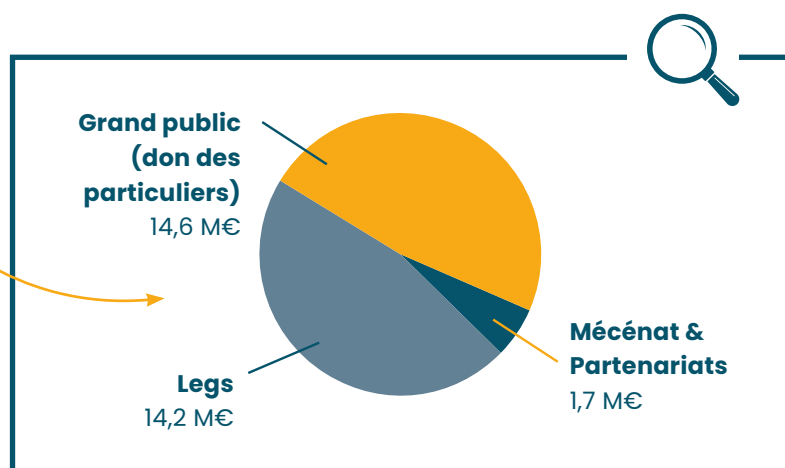
L'association s'est engagée dans cette opération car les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchées par la fracture numérique. Elles rencontrent des difficultés à accéder à du matériel adapté à leur déficience et à l'utiliser. Les confinements ont amplifié le tout numérique et donc aggravé cette fracture. Elles sont ainsi pénalisées dans leurs démarches administratives, l'accès à l'emploi et la création de lien social via les réseaux sociaux par exemple.



Un accompagnement au déploiement

APF France handicap a mis en place un comité spécifique et des équipes projets en région pour assurer la distribution des appareils et accompagner les bénéficiaires. Le TechLab s'est également impliqué dans la co-construction des outils de formation et de sensibilisation mis en place par Bouygues Telecom.

PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES PRIVÉES



Merci à nos partenaires



RAPPORT FINANCIER

LE MOT DES TRÉSORIERES



Jean-Manuel Hergas,
trésorier



Face aux contraintes, voire aux menaces économiques et sociétales qui se sont accentuées dans notre environnement récent, faut-il nous ouvrir davantage et agir pour changer la donne, ou céder à la tentation du repli sur soi et d'un vivre ensemble dans un cadre plus restreint ? Cette question traverse nos sociétés depuis plusieurs années. Nous sommes convaincus que notre engagement et notre action y sont une forme de réponse.

Des contraintes, nous en subissons régulièrement, que ce soit pour l'accessibilité des lieux publics par exemple, ou encore l'accès aux aides humaines, nous ne le savons que trop bien ! Or, il en va des hommes et des femmes, comme des organisations : notre association subit, elle aussi, les contraintes et menaces qui agitent son environnement socio-économique. Le contexte actuel pèse en effet significativement sur nos comptes en 2022, que ce soit sur le plan social du fait du manque d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement ou sur le plan économique en raison, entre autres, des pressions inflationnistes.

Notre résultat global se dégrade lourdement, il est déficitaire de 6,6 M€ en 2022. En regard du budget



Noëlle Mary-Llopis,
trésorière adjointe



que nous gérons, cela représente 0,7% de nos charges, puisque celles-ci s'élèvent à 982 M€. Contraintes donc, mais résignation nullement.

Notre mouvement associatif a renforcé sa visibilité, notamment à travers la campagne #AuPiedDuMur et notre présence sur les réseaux sociaux. Les actions ne sont pas en reste : lien social et solidarité, création de services mandataires, augmentation de notre offre de loisirs et vacances, partenariats multiples et collaborations dans des tiers-lieux... Tout ceci au service d'une société plus humaine, plus juste, respectueuse de chacun. Les ressources de notre mouvement ont augmenté de 0,8% en 2022. Le résultat net de la

collecte de dons et legs a progressé de 1,2 M€ (+6%) et il faut ici remercier chacun de sa mobilisation, mais nos subventions ont baissé de même que nos résultats de placements du fait du contexte financier. Nos coûts, en revanche, subissent l'inflation et ses effets, quoique modérés, sur l'augmentation des rémunérations et ont progressé plus fortement que nos ressources, ce qui aboutit à l'accentuation des déficits. Face à ces contraintes, nous avons résolument choisi de réagir. L'enjeu est de libérer les initiatives et les énergies sur le terrain.

Ainsi, dès 2023, notre organisation budgétaire dotera nos territoires et délégations d'un budget équilibré dont ils auront à la fois la pleine maîtrise et la responsabilité. Libérés du poids budgétaire de charges jusqu'ici mutualisées et désormais

« Notre mouvement associatif a renforcé sa visibilité, notamment à travers la campagne #AuPiedDuMur et notre présence sur les réseaux sociaux. »

transférées au national, ils pourront ainsi mieux répondre aux attentes des personnes (militance, services, actions de collecte et rémunératrices) au plus près des réalités locales et des besoins. Nous escomptons ainsi une amélioration collective de notre résultat.

Nos établissements de travail adapté et protégé ont poursuivi leur croissance : l'activité a augmenté de +3,6 % en 2022, avec un chiffre d'affaires de 132 M€, après une année record en 2021, portée par la production de masques – ce qui témoigne de la vitalité de ce secteur et de sa crédibilité auprès des acteurs économiques. Néanmoins la forte hausse des rémunérations consécutive à l'inflation – hausse qui résulte de la convention collective applicable à nos EA – et la baisse des subventions pèse sur le résultat, de même que la progression de certains coûts. Les difficultés de recrutement, qui sont générales en France, ont aussi limité le développement de l'activité et réduit la création d'emplois.

Au global, l'ensemble de notre secteur en gestion directe – mouvement associatif, services centraux et structures de travail adapté et protégé –

présente un déficit de 6,6 M€ en 2022. Dans un contexte difficile comme actuellement qui renchérit les coûts, la fragilité de notre modèle économique, dépendant de ressources en partie aléatoires, ressort plus fortement et nous incite à réagir d'autant plus.

Notre secteur médico-social et sanitaire, pour sa part, subit lui aussi les contraintes de la situation économique et sociale actuelle. La crise du secteur des soins et de l'accompagnement est générale, pas seulement en France d'ailleurs, particulièrement depuis le covid. L'absentéisme reste élevé et oblige nos structures d'hébergement à recourir fortement à du personnel intérimaire ou libéral pour assurer la continuité des prestations. À ces remplacements tout simplement indispensables au coût très substantiel s'ajoute une insuffisance de financement des mesures de revalorisations salariales décidées par le Ségur de la santé et des hausses conventionnelles des rémunérations consécutives à l'inflation.

Ainsi, malgré une progression importante des crédits alloués de plus de 7,3 % en moyenne, ce sont des dotations inférieures de 8,5 M€ aux besoins qui nous ont été attribuées par les pouvoirs publics pour couvrir les charges de personnel alors que, dans le même temps, nos budgets intérim et prestations paramédicales en libéral augmentaient de 27 % et 10 M€. Nos foyers sont ainsi en grande difficulté, avec un déficit de plus de 11 M€, du fait de cette double problématique d'attractivité et de sous-financement.

De même, mais ce n'est pas nouveau, le secteur de l'aide humaine est très fragile. Nos SAAD subissent un déficit de 6 M€ en 2022 et une baisse d'activité. Si le maintien à domicile est encouragé mais mal financé en France, on le sait, avec une absence de reconnaissance d'une spécificité « handicap », nos SAAD souffrent par ailleurs de leur petite taille au plan local, d'une dispersion des personnes accompagnées et d'une absence de diversité de prestations. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes associés avec un acteur reconnu régionalement dans ce secteur pour créer Artaban, association nouvelle qui reprend dès 2023 la gestion de deux de nos SAAD.

Fort heureusement, nos autres services à domicile et nos IEM dégagent un excédent important – souvent du fait, hélas, de problématiques de

recrutement mais sans les mêmes contraintes de remplacement que dans les structures d'hébergement.

Parallèlement, nous avons poursuivi l'élargissement de notre offre en reprenant la gestion d'établissements ou services précédemment assurée par d'autres associations, le plus souvent à leur demande ou sur sollicitation des financeurs.

Pour notre secteur médico-social et sanitaire, des produits supplémentaires d'activité de 4 M€ permettent d'équilibrer le résultat d'ensemble, toutefois en très léger déficit pour la première fois (-32 k€).

Nous devons également être vigilants en gestion interne mais l'évolution défavorable depuis deux ans liée au sous-financement de charges incontournables nous alerte très fortement et nous n'avons cessé de tirer la sonnette d'alarme auprès des pouvoirs publics. Il est en effet urgent que les enjeux de l'accompagnement soient pris en compte à leur juste mesure. C'est non seulement la qualité des prestations qui est en jeu mais également leur continuité toute l'année, 365 jours par an, qui en dépend désormais, le résultat ne pouvant reposer sur trop de paramètres aléatoires.

Au global, malgré des résultats en recul, la situation financière d'ensemble d'APF France handicap reste solide. Elle s'est certes provisoirement dégradée, du fait de décalages temporels entre les investissements et leurs financements mais notre trésorerie a pu absorber ces décalages de même que les sous-financements des mesures salariales du secteur médico-social.

Le résultat 2022 n'est pas bon. Clairement, nous dépendons de notre environnement et de ressources fluctuantes, comme beaucoup d'associations, mais redisons-le, nous ne sommes en aucune façon résignés ! Au contraire, une conviction nous habite tous : nous avons à prendre la parole, à proposer, à défendre et non pas à subir. Nous avons à imaginer et construire une société qui fasse une place à chacun au bénéfice de tous ! Et si notre interdépendance était une richesse ?

Inventifs et créatifs, nous le sommes aussi sur le plan économique. Plusieurs projets sont initiés pour renforcer notre assise financière, accroître notre notoriété, libérer les énergies.

« C'est en bâtissant ensemble, unis et déterminés, au service du bien commun, que nous gagnerons nos combats – y compris sur le plan économique. »

Et, *in fine*, favoriser une meilleure adéquation entre notre projet sociétal et notre environnement, donc son financement.

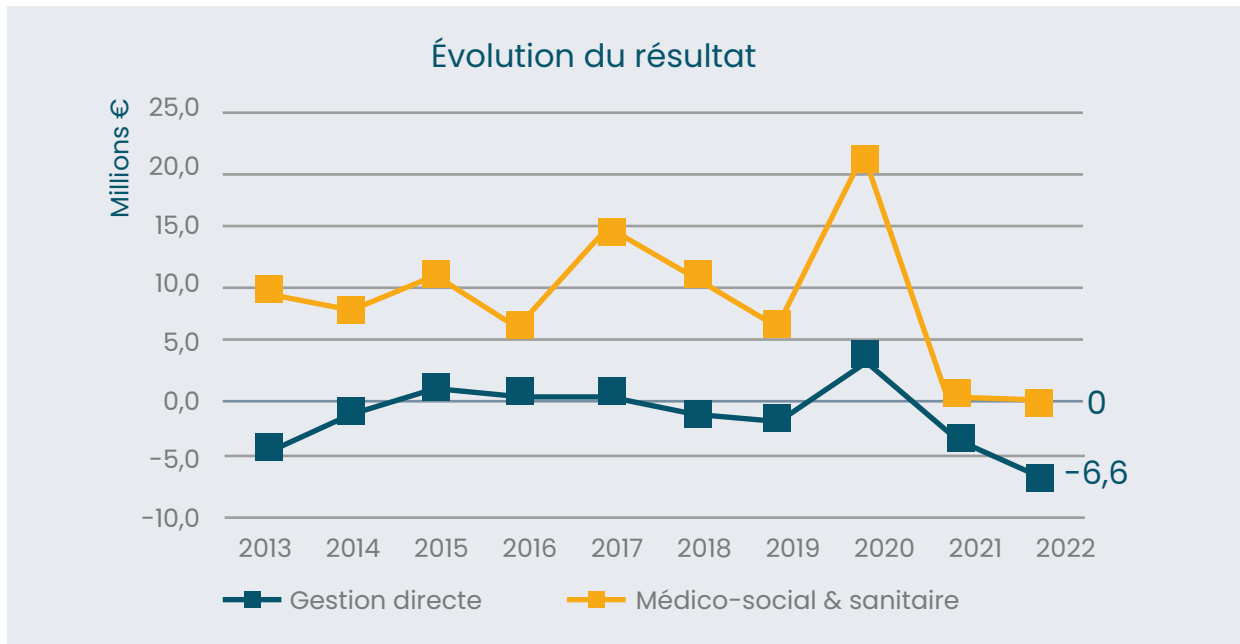
C'est en bâtissant ensemble, unis et déterminés, au service du bien commun, que nous gagnerons nos combats – y compris sur le plan économique. Nous savons pouvoir compter sur vos convictions et votre engagement sans faille à faire émerger une société plus humaine et plus respectueuse. Au nom du conseil d'administration et de la direction générale, soyez-en très chaleureusement remerciés. Et continuons inlassablement à porter notre parole sur la scène publique et à construire la société que nous souhaitons pour tous !

Merci à vous, adhérents et militants, collaborateurs et salariés, donateurs particuliers ou entreprises, de vous investir avec nous !

RAPPORT DE GESTION 2022

Depuis deux ans, notre résultat est en baisse sensible, aussi bien pour nos activités médico-sociales et sanitaires que pour notre secteur en gestion directe. Globalement, le résultat 2022 est déficitaire de -6,6 M€.

Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen du graphique...



... et du tableau suivant :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Gestion directe de l'association									
-4 512 609	-945 501	1 076 824	547 218	471 090	-1 183 792	-1 537 192	3 717 886	-3 240 801	-6 575 128
Établissements médico-sociaux									
9 445 298	7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 052	10 916 570	6 707 206	21 315 352	731 632	- 32 248
Total (en euros)									
4 932 689	6 871 603	11 989 621	6 758 466	15 219 142	9 732 778	5 170 014	25 033 239	-2 509 168	- 6 607 376

ACTIF BILAN 2022 (en euros)

		Exercice clos le 31.12.2022			31.12.21
		Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	3 073 273	2 791 207	282 066	323 013
	Frais de recherche et développement	846 385	601 963	244 422	188 847
	Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
	Logiciels, droits et autres valeurs similaires	15 605 049	10 654 559	4 950 490	6 154 981
	Autres	1 843 484	425 318	1 418 166	766 803
	Avances et acomptes	727 353	0	727 353	263 723
Immobilisations corporelles	Terrains	21 709 587	2 549 241	19 160 345	19 229 301
	Constructions	397 400 968	245 446 214	151 954 754	154 998 555
	Installations techniques, matériel et outillage	90 912 673	71 560 005	19 352 668	16 031 601
	Autres	142 122 328	105 315 352	36 806 976	36 278 538
	Immobilisations corporelles en cours	32 229 152	0	32 229 152	12 121 464
	Avances et acomptes	10 231 248	0	10 231 248	5 464 430
Biens reçus par legs ou donat. destinés à être cédés		10 663 058	0	10 663 058	10 887 358
Immobilisations financières	Titres immobilisés	347 437	6 000	341 437	318 981
	Prêts	197 941	0	197 941	199 191
	Autres	1 999 596	0	1 999 596	1 910 641
Total de l'actif immobilisé		729 909 529	439 349 860	290 559 670	265 137 429
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements	9 154 755	433 911	8 720 843	6 710 343
	En-cours de production (biens et services)	1 123 154	6 801	1 116 353	1 178 438
	Produits intermédiaires et finis	1 522 793	26 315	1 496 478	1 254 857
	Marchandises	296 041	0	296 041	303 071
Avances et acomptes versés sur commandes		2 114 825	0	2 114 825	1 730 582
Créances	Usagers, redevables et comptes rattachés	58 796 888	2 551 678	56 245 209	56 111 533
	Clients et comptes rattachés	33 266 657	1 308 485	31 958 172	31 619 263
	Créances reçues par legs ou donations	4 156 154	0	4 156 154	6 847 639
	Autres	45 083 759	41 515	45 042 244	42 858 437
Valeurs mobilières de placement		94 892 642	1 338 937	93 553 706	95 572 938
Disponibilités		69 980 356	0	69 980 356	94 302 363
Charges constatées d'avance		3 611 629	0	3 611 629	3 376 152
Total de l'actif circulant		323 999 653	5 707 642	318 292 010	341 865 616
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 260 950		2 260 950	2 365 450
Total de l'actif		1 056 170 132	445 057 502	611 112 630	609 368 495
Engagements reçus (hors bilan)	Legs nets à réaliser, acceptés par le conseil d'administration après la clôture de l'exercice			1 868 746	1 868 746
	Autres			17 705 262	17 705 262

PASSIF BILAN 2022 (en euros)		31.12.2022	31.12.2021
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	21 556 213	21 336 548
	Fonds propres avec droit de reprise	367 526	382 281
	Écarts de réévaluation	434 502	434 502
	Réserves		
	Réserves des activités médico-sociales	143 311 733	125 536 975
	Autres réserves	77 676 252	76 287 213
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	2 370 368	21 645 268
	Report à nouveau des établissements sanitaires	3 982 151	3 143 977
	Report à nouveau des activités en gestion directe	-75 459 498	-72 193 155
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	-2 282 145	-1 743 224
	Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	173 391	761 093
	Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	-6 575 128	-3 240 801
Situation nette		165 555 364	172 350 677
	Subventions d'investissement	26 883 299	28 204 018
	Provisions réglementées	24 238 146	23 128 868
Total des fonds propres		216 676 810	223 683 562
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs et donations	14 082 074	16 990 307
	Fonds dédiés	109 032 145	103 348 917
Total des fonds reportés et dédiés		123 114 219	120 339 224
Provisions pour risques et charges		23 939 347	28 465 632
Dettes financières	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	75 240 995	81 799 797
	Découverts bancaires (à court terme)	4 454	7 626
	Emprunts et dettes financières divers	666 920	774 799
Avances & acomptes reçus		1 429 628	3 756 926
Dettes d'exploitation et diverses	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 495 492	31 997 469
	Dettes des legs ou donations	737 138	641 869
	Dettes fiscales et sociales	103 895 427	98 037 063
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 707 829	1 452 223
	Autres dettes	22 557 893	16 302 692
Produits constatés d'avance		2 646 478	2 109 612
Total des dettes		247 382 254	236 880 077
Total du passif		611 112 630	609 368 495
Engagements donnés (hors bilan)	Avals, cautions, garanties donnés	9 517 025	11 025 472
	Autres	35 198 975	35 274 657

I. ANALYSE DU RÉSULTAT

Le déficit global de l'association en 2022 s'élève à 6 607 376 €, soit 0,7 % des charges. L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements médico-sociaux et sanitaires, dont

l'excédent est encadré par la puissance publique et peut revenir en partie aux organismes financeurs, et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'association assume le risque financier.

TABLEAU DES RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Charges (€)	%	Produits (€)	%	Résultat (€)
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES					
CAMSP et CMPP	22 340 802	2,3	25 376 334	2,6	3 035 532
SESSD	70 837 535	7,2	75 733 452	7,8	4 895 916
IEM	154 789 048	15,8	158 369 810	16,2	3 580 762
Hébergement et vie sociale	293 847 353	29,9	282 790 054	29,0	-11 057 299
Accompagnement médico-social	80 027 060	8,2	83 847 894	8,6	3 820 834
Aide et accompagnement à domicile	21 166 472	2,2	15 920 403	1,6	- 5 246 068
ESAT section sociale	23 951 958	2,4	24 684 382	2,5	732 424
SSR	28 973 467	3,0	29 146 858	3,0	173 391
SATVA	381 939	0,0	4 14 198	0,0	32 259
Total établissements médico-sociaux	696 315 634	70,9	696 283 386	71,4	- 32 248
ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE					
Entreprises adaptées	154 371 237	15,7	157 279 641	16,1	2 908 404
ESAT section commerciale	31 440 463	3,2	32 225 417	3,3	784 954
Total établissements en gestion directe	185 811 700	18,9	189 505 058	19,4	3 693 358
SECTEUR MOUVEMENT ET SERVICES CENTRAUX					
Délégations départementales	33 761 964	3,4	27 171 301	2,8	- 6 590 663
Services mandataires	1 635 782	0,2	1 756 637	0,2	120 855
APF Évasion et Ferme Léonie	3 443 545	0,4	3 047 697	0,3	- 395 847
APF Formation	2 397 450	0,2	2 149 004	0,2	- 248 446
TechLab	899 478	0,1	5 92 189	0,1	- 307 289
Service informatique	10 554 283	1,1	10 471 420	1,1	- 82 863
Siège national	47 039 467	4,8	44 275 235	4,5	- 2 764 232
Total secteur Mouvement et Services centraux	99 731 968	10,2	89 463 483	9,2	-10 268 486
Total gestion directe	285 543 669	29,1	278 968 541	28,6	- 6 575 128
Total général	981 859 303	100	975 251 927	100	- 6 607 376
Pour Mémoire : total général 2021	903 346 638	100	900 837 470	100	- 2 509 168
Variation 2022 / 2021 en €	78 512 665		74 414 457		- 4 098 208
Variation 2022 / 2021 en %	8,7		8,3		163,3

LE RÉSULTAT DE LA GESTION DIRECTE

C'est le résultat des activités qui ne sont pas dans le champ médico-social ou sanitaire (réglementé par la puissance publique), et dont l'association assume directement le risque financier. Il est déficitaire de - 6 575 128 € en 2022, et se décompose lui-même en :

- Un déficit du secteur « mouvement & services centraux » de -10 268 486 €, qui correspond au résultat de nos activités de plaidoyer, d'aide humaine hors champ médico-social, de nos offres de loisirs, de formation et d'innovation technologique au bénéfice des personnes en situation de handicap (délégations, services mandataires, APF Evasion, APF Formation, TechLab), ainsi qu'aux activités support (service informatique et siège national).
- Un excédent des établissements de travail adapté de + 3 693 358 €.

Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement & services centraux » et « établissements de travail adapté », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges augmentent de +7,0 %, notamment du fait de l'inflation, et les produits sont en progression de +5,9 %.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

Le secteur du « mouvement & services centraux »

Le résultat du secteur du « mouvement » se détériore fortement puisque son déficit passe de -6,9 M€ en 2021 à -10,3 M€ en 2022. Il représente 10,3 % des charges de ce secteur. Cette forte baisse provient essentiellement d'une hausse de nos coûts (salariaux et de fonctionnement), liée pour une bonne part à l'inflation. Ceci dans un contexte de faible progression de nos ressources.

- **Les délégations** présentent un déficit de 6,6 M€ (versus -5,9 M€ en 2021). Nos délégations, qui portent nos activités de plaidoyer et de lien social, bénéficient de la hausse du résultat net de la collecte de dons et legs (+1,5 M€ pour la part leur revenant), mais pâtissent d'un recul des subventions (-0,9 M€) et de l'absence de produit de solidarité interne faute de marge de manœuvre disponible (-1 M€). Parallèlement, leurs coûts progressent de +3,8 % sous l'effet de l'inflation, mais aussi du fait d'une activité plus importante.

- **Les services mandataires** sont en excédent de 0,1 M€, et voient leur activité progresser de +14 %.

- **APF Évasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura sont déficitaires de -0,4 M€ (versus -0,5 M€ en 2021). De nombreux séjours ont dû, cette année encore, être annulés faute d'accompagnateurs ou de personnel médical.

- **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,2 M€ en 2022 (comme en 2021). Si l'activité a augmenté en 2022, ce service a dû faire face à des coûts ponctuels.

- **TechLab**, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, accroît légèrement son déficit à -0,3 M€ (versus -0,2 M€).

- **Le service informatique** est en déficit de -0,1 M€, dans un contexte de forte évolution de nos systèmes d'information.

- **Le siège est**, quant à lui, en déficit de -2,8 M€ (versus un équilibre en 2021) : dans un contexte de stagnation de ses produits (pénalisés par des dons et legs revenant au siège moins importants cette année, et par un résultat financier lui aussi en repli du fait de la chute des rendements obligataires), les coûts ont augmenté sous l'effet de l'inflation (environ 0,9 M€) et d'une masse salariale en hausse.

Les établissements de travail adapté et protégé

Le secteur des établissements en gestion directe correspond aux structures de travail adapté et protégé (excepté les activités médico-sociales des ESAT). Celui-ci dégage un fort excédent de 3,7 M€ :

- **Les entreprises adaptées** affichent un excédent de 2,9 M€ (versus 3,5 M€ en 2021). La croissance s'est poursuivie (+3 %) après une année 2021 record (+29 %). La marge directe s'améliore, mais les coûts de personnel sont en forte hausse du fait des augmentations conventionnelles résultant de l'inflation, et les créations d'emploi sont restées limitées (+1,6 %).

- **Les ESAT** (gestion commerciale) sont excédentaires de 0,8 M€ en 2022 (excédent de 0,1 M€ en 2021), grâce à un produit exceptionnel. L'activité est, là aussi, en hausse.

LE RÉSULTAT DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

La réglementation en vigueur amène à distinguer deux cas :

- **Les établissements et services médico-sociaux** sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence État. Il en est de même pour nos établissements sanitaires. L'excédent ainsi généré s'élève, en 2022, à 3,8 M€.

- **Les autres établissements** et services médico-sociaux pour lesquels, sauf cas particulier, les résultats 2022 n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2024 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS et conseils départementaux). Le déficit ainsi généré en 2022 est de -3,8 M€.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements de soins médicaux et de réadaptation, les foyers et autres établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les produits et charges de ce secteur progressent fortement sous l'effet des mesures de revalorisations salariales accordées par le Ségur de la santé (avec un effet retard et partiel pour le champ du handicap). En 2022, nous avons repris cinq établissements à d'autres associations, et connu quelques augmentations de capacité dans nos structures et quelques créations de structures.

Le secteur médico-social et sanitaire dans son ensemble voit l'année se terminer par un très léger déficit de -32 k€ en 2022 versus un excédent de +0,7 M€ en 2021.

Cette baisse de notre résultat médico-social et sanitaire, par rapport à 2021 mais aussi beaucoup plus fortement par rapport à la situation d'avant-Covid, résulte principalement de deux phénomènes :

- un sous-financement des mesures de revalorisation salariale de 8,5 M€ (Ségur de la santé et augmentations conventionnelles, agréées par les pouvoirs publics, consécutives à l'inflation) ;
- un absentéisme élevé, traduction probable d'une relative désaffection de certains professionnels du secteur sanitaire et médico-social dans son ensemble, qui nous a contraints à recourir fortement à l'intérim pour assurer les remplacements (+10 M€, soit +27 %, versus 2021).

Sans surprise, ce sont nos foyers (ouverts 24h/24) qui subissent fortement ce double phénomène – accentué dans quelques établissements. Nos services d'aide humaine à domicile connaissent une baisse d'activité et accroissent leur déficit. Les autres services à domicile, quant à eux, n'ont pas les mêmes contraintes de remplacement et génèrent un excédent, de même que nos IEM grâce à un surcroît d'activité (pour ceux tarifés à la journée).

L'ensemble permet d'atteindre l'équilibre de ce secteur. Les rejets de charges sur exercices passés (pourtant préalablement autorisées) continuent de progresser de 0,9 M€ en 2022, ce qui interroge sur les évolutions du financement de ce secteur, essentiellement par les conseils départementaux.

II. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

La trésorerie au 31 décembre 2022 diminue de -29 M€, essentiellement d'emprunts en attente de souscription pour des investissements déjà réalisés (25 M€). Elle est équivalente, à la clôture de l'exercice, à 61 jours de fonctionnement de l'association. La structure financière globale d'APF France handicap est saine.

Les évolutions du secteur médico-social dépendront, à court et moyen terme, de l'attractivité du secteur pour les professionnels et de son financement par les pouvoirs publics. Rappelons que le secteur du handicap ne bénéficie pas complètement des mêmes mesures de revalorisation salariale que celles allouées au secteur sanitaire et aux Ehpad, et que son financement à hauteur n'est pas encore au rendez-vous. Ces questions économiques sont également prégnantes pour le maintien de prestations de qualité aux personnes en situation de handicap.

Ces problématiques d'attractivité renforcent les difficultés structurelles du secteur de l'aide à domicile. Ces difficultés demeurent préoccupantes (bien que ce secteur ne représente que 2 % de nos coûts), en particulier pour quelques services. Nous nous associons à un acteur reconnu dans le secteur et créons une entité spécialisée de l'aide à domicile, Artaban. La réforme de l'aide à domicile qui se profile est également un sujet de réflexions.

Concernant nos entreprises adaptées, on peut craindre un ralentissement de l'activité en 2023 compte-tenu de l'arrêt de fabrication de masques et des difficultés de recrutement que connaissent nombre d'acteurs.

Enfin, nous initions de nouvelles mesures pour consolider le financement de notre mouvement associatif, et poursuivons en parallèle la révision de notre stratégie de collecte de dons et legs.



III. CHIFFRES CLÉS

Les fonds gérés par APF France handicap en 2022 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

Emplois			Autres charges
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions, aux fonds dédiés et IS
848 millions €	9 millions €	43 millions €	25 millions €

Accueil, loisirs, défense des droits, information	28 millions €
Activités médico-sociales et de santé	631 millions €
Emploi	186 millions €
Formation	3 millions €

Total des emplois : 900 millions €			
Total des charges 2022 : 925 millions €			
Ressources			Autres produits
Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité et divers	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés
705 millions €	30 millions €	158 millions €	23 millions €
Total des ressources : 893 millions €			
Total des produits 2022 : 916 millions €			

IV. CONTRÔLE DES COMPTES ET PUBLICATION

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JÉGARD CRÉATIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rattachée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive ». APF France handicap applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

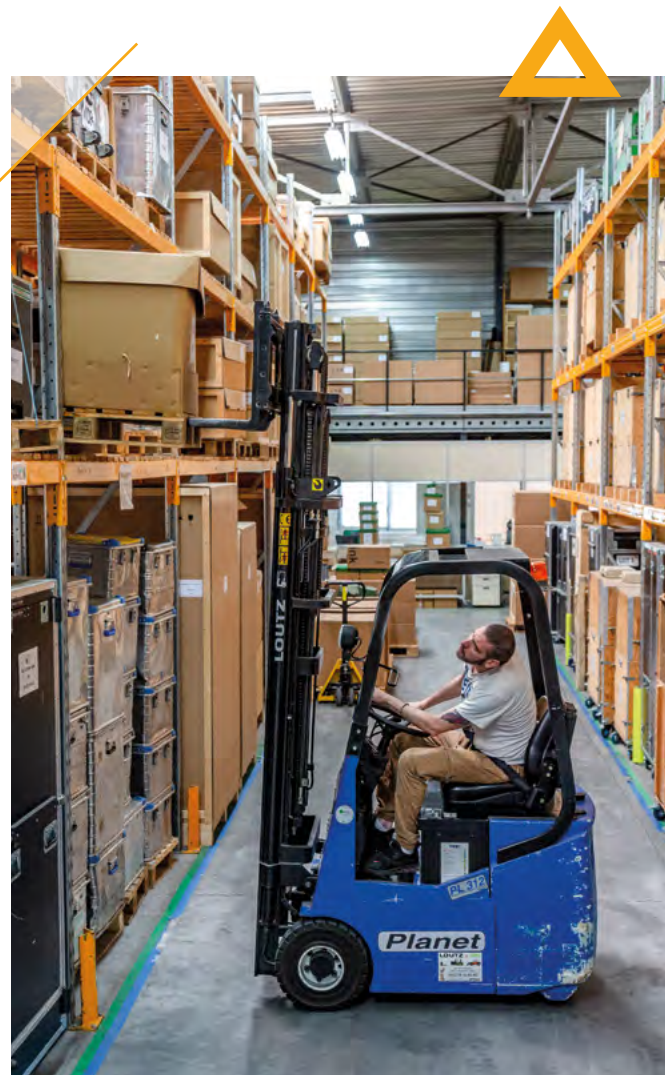
L'association dispose, dans chaque région, de responsables administratifs et financiers qui supervisent les comptes de l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, APF France handicap est membre depuis 1988 du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit Comité de la charte du Don en Confiance).

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés,
- transparence financière sur l'utilisation des ressources,
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique,
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services,
- chaque année, les contrôleurs du Comité de la charte établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 516 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Nos comptes annuels¹, désormais publiés à la direction des journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et la revue adressée aux donateurs : *ENSEMBLE*.



¹ Vous pouvez vous procurer ce document en adressant votre demande à la direction de la communication d'APF France handicap

L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP EN BREF

PAR ET POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à risquer l'impossible, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap est engagée au quotidien, au niveau national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Elle siège également dans de nombreuses instances internationales (ONU, UE), nationales (Conseil national consultatif des personnes handicapées, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Agence nationale d'appui à la performance, Haute Autorité de santé...), régionales (agences régionales de santé...) et départementales (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, maisons départementales des personnes handicapées...).

Des valeurs humanistes, militantes et sociales

APF France handicap affirme dans sa chartre son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : l'être humain ne peut être réduit à son handicap

ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et l'approche par les droits.

Une association innovante, ancrée dans la société

APF France handicap est le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement

innovantes. Actrice de l'économie sociale et solidaire et employeur responsable et engagé sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un membre actif de la société civile. L'association a toujours eu à cœur que chacun y trouve sa place, et soit, autant que possible, soutenu et associé aux décisions. Le fonctionnement démocratique interne repose principalement sur les adhérents, piliers essentiels de l'association. Ils élisent leurs représentants au sein des conseils APF France handicap

de département, de région et du conseil d'administration et peuvent être élus dans ces mêmes instances. Grâce à son maillage territorial, avec ses 452 établissements et services sociaux et médico-sociaux, ses 96 délégations et ses 27 entreprises adaptées, APF France handicap emploie 15 000 salariés, accueille 35 000 usagers et 18 000 personnes adhèrent à l'association. Enfin, elle peut s'appuyer sur un solide réseau de 12 500 bénévoles mobilisés dans ses délégations et lors des séjours organisés par APF Évasion. Ils sont à l'œuvre pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.



S'ENGAGER

AU QUOTIDIEN POUR TOUTES ET TOUS

Représenter les personnes

en situation de handicap et leurs proches ;

Défendre et promouvoir

leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;

Sensibiliser l'opinion publique

et les décideurs à la question du handicap ;

Soutenir les personnes

en situation de handicap et leurs proches ;

Promouvoir l'emploi et

l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et adapté ;

Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;



Dispenser des réponses

sociales, des soins à domicile ou en établissement et des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;

Proposer des solutions

d'hébergement, médicalisé ou non, aux adultes ;

Accompagner les familles

dans le dépistage précoce du handicap ;

Créer du lien social ;

Organiser des séjours

de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;

Apporter un soutien juridique spécialisé ;

Apporter une information fiable

aux personnes et à leur famille.

5 AXES STRATÉGIQUES

Son projet associatif :

« Pouvoir d'agir, pouvoir choisir »

propose 5 axes stratégiques pour une société inclusive et solidaire

01

Rendre les droits effectifs

02

Être acteur d'une société inclusive et solidaire

03

S'engager pour l'autonomie et l'auto-détermination des personnes

04

Construire ensemble pour être plus forts

05

Renforcer notre dynamique participative

GOUVERNANCE ET INSTANCES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Constituée des adhérents de l'association, l'assemblée générale porte les orientations définies par les statuts et le projet associatif et suit leur mise en œuvre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
(voir ci-contre)

LES COMMISSIONS NATIONALES

La commission nationale « politique de la jeunesse » (CNPJ)

Elle est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du conseil d'administration et des acteurs de l'association.

La commission nationale « politique de la famille » (CNPJF)

Elle apporte une information et un soutien continus aux familles et aux proches concernés par le handicap. Elle réunit trois groupes nationaux :

- Parents d'enfants en situation de handicap
- Parents en situation de handicap
- Proches

LES CONSEILS APF FRANCE HANDICAP DE DÉPARTEMENT (CAPFD) ET DE RÉGION (CAPFR)

Ils sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

LES GROUPES INITIATIVES NATIONAUX

Les groupes initiatives sont des espaces d'échanges, de concertation, de réflexions, d'information et d'actions sur des thèmes mobilisant notre réseau sur diverses thématiques :

- Sclérose en plaques (SEP)
- Difficulté d'élocution (DEC)
- Cordées
- Île aux Projets
- Prison

LES RÉSEAUX THÉMATIQUES

Dans une volonté d'animation de son réseau associatif, en lien avec les régions et impliquant les expertises militantes et professionnelles, les cinq réseaux thématiques ont déjà été créés :

- Accessibilité
- Santé
- Europe et international
- Compensation
- Emploi

Des groupes de travail ponctuels sont aussi constitués en fonction des sujets d'actualité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 administrateurs élus par les adhérents, 18 vivant avec un handicap moteur et 6 parmi les autres membres de l'association, dont au moins 2 membres des familles de personnes en situation de handicap.

Le conseil d'administration conduit les grandes orientations nationales de l'association définies par l'assemblée générale. En lien avec la direction générale, il prend les décisions permettant aux acteurs d'APF France handicap de mener les actions et la gestion des délégations établissements, services et entreprises adaptées.

LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Vie du mouvement
impulse la dynamique associative; renforce le lien avec les adhérents et leur place dans l'association.



Prospective et innovation dans l'offre de service
répond aux logiques de parcours des personnes et aux besoins spécifiques ; porte, prévoit, invente de nouvelles offres de service.



Défense et promotion des droits et libertés
développe l'ensemble des thèmes du plaidoyer d'APF France handicap et de ses revendications, avec une approche par les droits fondamentaux.



Finances-Ressources
suit les comptes et les débats d'orientation budgétaire; examine le bilan social, le suivi des entreprises adaptées et le volet financier des contrats pluriannuels d'objectifs.

La composition du conseil d'administration en 2022

Le bureau
















Présidente	Vice-présidente	Vice-président jusqu'en septembre	Vice-président depuis octobre Trésorier adjoint jusqu'en septembre
			
Pascale Ribes	Isabel da Costa	Jacky Decobert	Hervé Delacroix
Vice-président	Trésorier	Secrétaire	Secrétaire adjointe
			
Serge Mabally	Jean-Manuel Hergas	Karen Darnaud	Fiammetta Basuyau-Bruneau

Trésorière adjointe depuis octobre



Noëlle
Mary-Llopis

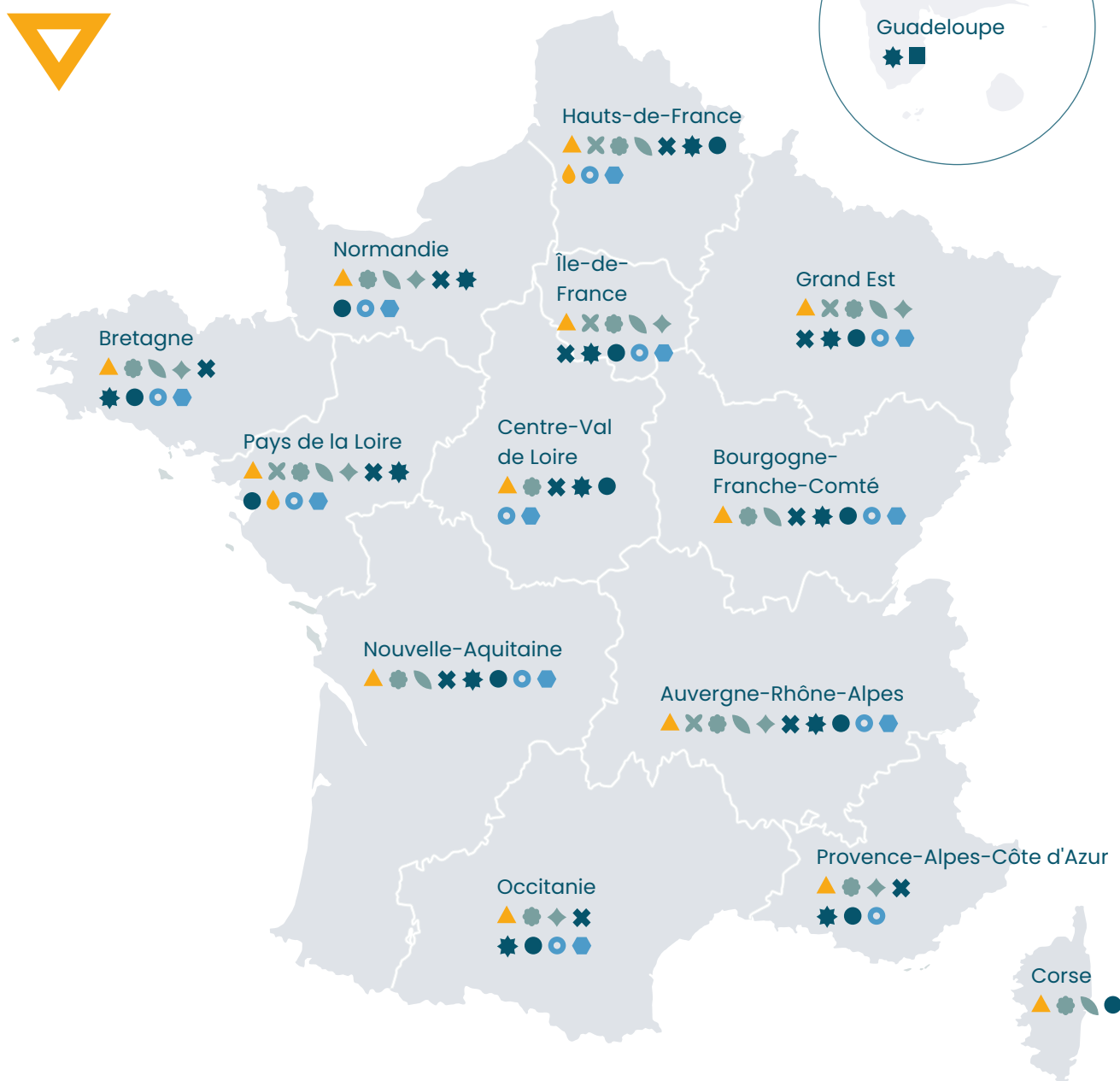
Les administrateurs

			
Christine Beauverger	Meriem Boumerdas	Loïc Brissaud	
			
Thibaud Bry	Jean-Marie Coll	Marie-Claude Garcia	Philippe Jeanneton
			
Marion Legac-Padox	Fabienne Levasseur	Alain Peutot	Jean-Luc Pons
			
Laurent Quaranta	Alain Rochon	Hélène Vallantin-Dulac	Catherine Verneau

APF FRANCE HANDICAP EN BREF

ACTIVITÉS ET CHIFFRES CLÉS

Une organisation nationale, pilotée par le conseil d'administration, la direction générale et 12 directions régionales, dont le projet associatif est porté sur tout le territoire par plus de 550 délégations, établissements, services et entreprises adaptées.



▲ Délégation APF France handicap

🔥 SSR (Tous publics)

Structures Enfants-Adolescents

- ✕ CAMSP
- 🌿 SESSAD
- 🌿 IEM
- 🔹 EEAP

Structures Adultes

- ✕ Accueil de jour
- 🌟 SAVS, SAMSAD, SAAD, SSIAD, SPASAD
- Habitats inclusifs, foyers, FAM-MAS
- CRICAT

Structures APF Entreprises

- 🔵 Entreprises adaptées
- 🔷 Ésat

Chiffres clés

18 000 adhérents dont **800** élus dans des conseils de département et de région

15 000 salariés

35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement

12 500 bénévoles dont **6 500** réguliers

160 000 donateurs dont **34 000** réguliers pour un total de **520 000** dons



96 délégations sur **46** territoires

Faire Face faire-face.fr

Un magazine bimestriel et un site d'information pour mieux vivre le handicap au quotidien

7 000 abonnés (magazine)

APF Évasion

Des séjours pour jeunes et adultes, en France et à l'étranger

83 séjours de vacances

694 vacanciers et **785** accompagnateurs

APF Formation

La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

6 036 stagiaires

609 sessions de formation

21 services mandataires répartis sur **44** départements

452 structures d'accompagnement

135 structures pour enfants et adolescents

26 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

65 services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)

32 instituts d'éducation motrice (IEM) et instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle (IEM-FP)

12 établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP)

3 structures de soins médicaux et de réadaptation (SSR)

287 structures pour adultes

9 solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)

49 foyers d'accueil médicalisé (FAM)

46 foyers

19 maisons d'accueil spécialisé (MAS)

13 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

54 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

77 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

4 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

5 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

1 centre de ressources, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT)

10 accueils de jour (AJ)

54 structures APF Entreprises

27 entreprises adaptées (EA)

27 établissements et services d'aide par le travail (Ésat)




www.apf-francehandicap.org

